SOCIETE PEDAGOGIQUE VAUDOISE

Rapport d'activités
2008 - 2009

Table des matières

Rapport du Comité cantonal

Questions salariales et statutaires... école inclusive et vraisemblablement prochaine nouvelle Loi scolaire... Quelle cuvée ! 3
Faîtières et partenaires 9
Harmos et nouvelle Loi scolaire 15
Avenir des doyens 16
Réponses aux consultations 17
Publications et presse 17
Engagements particuliers des membres du Comité cantonal 23

Instances internes

Conférence des présidents 26
Groupe de travail intégration 27

Associations professionnelles

AVECIN 29

Quelques photos de l'année 32

Associations professionnelles, suite...

AVMP 34
Les "5-9" 36
SVASPRYJAD 38
AVMTM 40
AVMACT 42
AVMD 43
AVEPS 45
AVMES 48
AVESAC 50
AVMM 53

Commissions et délégations

Commission consultative de l'enseignement spécialisé 54
Commission consultative de l'institut de formation continue de la HEP 55
Intersyndicale des Prafos 55
Fondation Jeunesse SPV 56
COSAB 57
Fondation vaudoise du patrimoine scolaire 58
Commission consultative des constructions scolaires 58

Rapport du secrétariat général 59

Rapport d'activités du Comité cantonal de la Société pédagogique vaudoise

« Soyez charitables et ayez grandement pitié de ceux qui ne peuvent pas … »

Louis Perrochon[1],
Lettre aux maîtres de gymnastique du canton de Vaud, 7 juillet 1954

Questions salariales et statutaires… école inclusive et vraisemblable prochaine nouvelle Loi scolaire… Quelle cuvée !

L'année 2008 restera d'abord celle de DECFO. Entre satisfactions et amertume, les négociations sur la nouvelle politique salariale de l'Etat, et les réactions qu'elles ont générées auprès des collègues, auront occupé la bonne moitié du temps et de l'énergie du Comité cantonal et du secrétaire général.

Pour la SPV, confrontée à des attentes parfois contradictoires, le risque était grand de voir se distendre les liens tissés entre les multiples catégories d'enseignant-e-s qu'elle représente, qu'elle défend et dont elle assure la promotion. Ce fut parfois un joli numéro d'équilibriste.
La SPV a tenu dans la tempête. Mieux encore, elle est sortie de celle-ci renforcée de près de 200 nouveaux membres, alors qu'elle n'a, dans ce contexte agité, enregistré que trois seules démissions. Si ce n'est pas une vraie surprise, c'est quand même une belle satisfaction.

De la nouvelle politique salariale de l'Etat, les institutrices et les instituteurs généralistes attendaient la revalorisation promise depuis plus de trois décennies.
Enfin ! Celle-ci est maintenant acquise, qui place désormais les instit's vaudois dans la moyenne de leurs collègues de notre pays. C'est un succès. Quand bien même il a fallu batailler ferme pour que les maî-

[1] Louis Perrochon, membre d'honneur de la SPV, nous a quittés le 14 novembre 2008, à l'âge de 104 ans.

tresses et les maîtres du primaire en voient réellement quelque couleur. Même si celle-ci reste contrastée.
Pour les collègues du cycle initial, l'affaire fut plus difficile : 2008 restera aussi celle de l'introduction de la 24ème période hebdomadaire. Cette concession, au final relativement bien acceptée, fut rendue nécessaire afin d'assurer la cohérence de leur nouveau statut de généraliste, identique désormais à celui de leurs pairs des cycles primaires.
L'avenir réserve pourtant de nouvelles modifications du statut des enseignant-e-s de l'« école enfantine », obligées par la réécriture de la Loi scolaire.
Bientôt un Cin à 26 périodes, avec un mercredi matin retrouvé, là où a été établie la semaine de 4 jours ? Dans cette perspective, c'est une belle satisfaction de constater que la transition à la tête de l'AVECIN a pu être assurée dans la sérénité, Anne-Claire Chaubert relevant avec punch le puissant défi de succéder à Monique Capt.

Les breveté-e-s du secondaire sont aussi gagnant-e-s : Toutes et tous vivent dorénavant sous le même statut salarial ; quel que soit leur cursus et selon la volonté de l'assemblée extraordinaire de la SPV, exprimée à Morges à fin 2007.
De plus, tous sont au bénéfice de l'avancée salariale prévue après 15 ans d'expérience, moyennant l'exercice d'une tâche particulière, mesure proposée initialement par les organisations syndicales pour atténuer le choc de la déclassification des collègues du secondaire I d'origine universitaire et de ceux des gymnases.
On ne pourra donc que dénoncer les esprits chagrins qui ont cru bon d'évoquer plus que nécessaire le fait que cette parité de traitement gommait les différences entre les porteurs respectifs des brevets de formation complémentaire I et II.
Au lieu de se réjouir du fait que cette exigence de la SPV fut satisfaite, certains se sont mis à compter les crédits… Il n'était pas utile de souffler sur un feu qui embrasait déjà les salles des maîtres et de révéler ainsi la part la moins rose de son âme !

Dans cette opération de mise à plat des salaires, il y a certes à ce jour des perdants. Ce sont notamment les enseignant-e-s de travaux manuels, dont l'énergie au combat n'a pas pu préserver la parité de statut qu'ils et elles possédaient avec leurs collègues du secondaire I.
Mais aussi les maître-sse-s de sports ou nos collègues qui enseignent la rythmique, qui ont laissé des plumes à la sortie de la moulinette DECFO. Ou encore les enseignant-e-s en structure d'accueil qui attendaient une vraie reconnaissance et un statut spécifique.

Les praticiens-formateurs ont vu également leur statut péjoré.

En lien avec l'Intersyndicale des prafos[2], la SPV a mis en oeuvre tout ce qui lui paraissait possible pour préserver leur statut. Le Comité cantonal reste à ce propos convaincu que seul un retrait massif des prafos pourrait garantir le maintien des conditions qui leur étaient octroyées jusqu'ici.

Les doyennes et les doyens devaient voir leur statut clarifié pour la rentrée 2009. Aujourd'hui, rien n'est sûr, alors que le DFJC ne semble toujours pas disposé à clarifier le concept qu'il entend donner à la « gouvernance » des établissements !

Ainsi, alors que la description fine du travail quotidien devait ordonner les fonctions sur la grille salariale, dans le domaine de l'enseignement ce sont uniquement les diplômes HEP qui font foi. Avec son cortège d'ajustements plus ou moins légitimes en regard des parcours de chacun.
La cohérence des salaires et des statuts attendue notamment de l'approche prétendue scientifique de la nouvelle politique salariale n'a donc pas été au rendez-vous de DECFO.
Loin de tomber dans la déploration, le Comité de la SPV est décidé d'aller de l'avant. C'est le sens qu'il veut donner - appuyé par la Conférence des présidents d'associations - à la déclaration politique intitulée « Pour un statut horaire et salarial unique et cohérent pour l'ensemble des enseignant-e-s de l'école obligatoire », soumise à l'AD du 27 mai 2009.

Et l'école dans tout ça …
Sur un autre plan, dans le contexte de l'accord intercantonal Harmos et de la Convention scolaire romande - autorisés à ratification par le Grand Conseil vaudois en avril 2008 - et face à la relative obsolescence des actuels textes légaux, le DFJC a lancé dès la rentrée de septembre 2008, d'importants travaux relatifs à la réécriture de la Loi scolaire, proposée également comme contre-projet à l'initiative « Ecole 2010 - sauver l'école ».
La SPV a pu placer des représentant-e-s dans chacun des groupes de travail mis sur pied à ce propos. Son président siège de plus au Conseil Harmos, censé orienter les grandes lignes du projet. Ce sont là des dizaines d'heures de débats dans lesquelles l'expertise et les textes fondateurs de la politique de la SPV semblent bien accueillis. Notamment ses « 26 mesures pour une école de la réussite », adoptées définitivement à l'AD du 28 mai 2008.

[2] Voir "Intersyndicale des prafos", page 55 du présent rapport d'activités

Ce sont les écarts entre les positions de la SPV et celles qui seront retenues par le Parlement qui orienteront la décision de soutenir - ou non - le texte de cette nouvelle Loi scolaire. Décision qui passera évidemment par un débat organisé en AD extraordinaire.

Enfin, les nouvelles orientations relatives à ce qu'il est convenu désormais de qualifier de « scolarisation inclusive » (intégration du maximum possible d'élèves dans l'école ordinaire) ont permis à la SPV d'apporter son soutien aux orientations générales du projet, mais aussi de marquer son territoire critique.
Les travaux des délégué-e-s de la SPV au sein des groupes mis sur pied à ce propos par le SESAF et ceux qui ont été conduits par le Groupe de travail « intégration » de la SPV à partir le la résolution de l'AD du 6 juin 2007 ont permis de forger et de faire valoir des positions solides : « De la bienveillance pour les enfants, oui ; mais aucune concession en regard de celle qui est due par l'Etat et le DFJC envers ses employé-e-s ! »
Le 18 mars 2009, après que le GT intégration eut déposé son rapport final, comme il s'y était engagé lors de l'AD 2008, l'après-midi de débat organisé par la SPV sur cette question fut un franc succès : ce sont 150 collègues qui se sont retrouvés « face » à l'ensemble des décideurs administratifs de l'école obligatoire vaudoise.
« Construction partagée et partenariat critique »: Cette position historique de la SPV reste l'approche promue par le Comité cantonal.
Mais il serait mentir que d'affirmer que la situation est sous contrôle. Entre aide à l'élève et dépannage d'urgence de collègues à la limite de l'épuisement professionnel, la politique de l'Etat peine à se dessiner de manière solide.

À l'interne
La SPV est forte.
Au sein de ses 11 associations professionnelles se regroupent près de 3200 membres. Cette diversité est sa richesse, mais elle génère aussi des tensions. Celles-ci sont apparues dans le dossier DECFO et risquent bien de rebondir sur la question de la réorganisation de l'actuel cycle de transition, destiné à passer au primaire.
Entre les collègues de l'actuel primaire et les spécialistes qui interviennent aux actuels degrés 5 et 6, c'est bien à une lutte de territoire que l'on assiste.
Pour le Comité cantonal de la SPV, l'orientation à suivre est claire : le primaire doit être tenu par un nombre restreint de collègues, appuyé sur un généraliste au rôle central, mais qui laisse aux spécialistes toutes possibilités d'intervention en fonction de leurs expertises particulières. Le comité ne dérogera pas à la résolution de l'AD du 6 juin

2007 qui lui donne mandat de « défendre le maintien de la présence d'enseignant-e-s spécialistes et d'une discipline spéciale dans les degrés concernés ».
Dans cette perspective, les « 5-9 » ont trouvé un jeune et dynamique nouveau président : Jérôme Loutan. Alors que l'AVECIN, l'AVMP et l'association des « secondaires I » de la SPV vont devoir se réorganiser dans le contexte d'Harmos, du réaménagement des cycles et degrés de l'école obligatoire et face au défi que représente la fin (provisoire ?) des possibilités offertes aux généralistes de se former pour enseigner au secondaire I, ce renouveau potentiel des « 5-9 » est une très bonne nouvelle.

Le Comité cantonal de la SPV est fier de présenter le présent rapport d'activités et son bilan annuel.
Comme on le verra à travers le choix d'informations qu'il présente, le comité n'a pas chômé. Souvent pressé par le temps, il a tenté de répondre au plus près de sa conscience aux multiples sollicitations de l'actualité, sur le plan du statut des enseignant-e-s de ce canton et en regard des nouvelles orientations de l'école vaudoise.
Sur un point pourtant, il convient de faire mieux : Le Comité cantonal n'a pas pu donner aux sections d'établissements tout l'élan utile à une meilleure implantation de la SPV dans le terrain. Le comité s'engage à y consacrer le temps et l'ardeur nécessaire.

Mais le Comité cantonal ne saurait agir sans l'engagement permanent et sans réserve de celles et ceux qui restent les plus actifs au sein de la SPV.
Ce sont les président-e-s des associations et leurs comités respectifs. Mais aussi ses délégué-e-s et représentant-e-s, dans des groupes spécifiques ou au sein du SER et de la FSF .
Ce sont plus de 150 collègues qui modèlent ainsi la politique de la SPV et orientent celle dont le Comité cantonal est en première ligne responsable.
C'est à elles et eux aussi - et d'abord -, qu'il convient également de rendre hommage pour le travail accompli.

Yves Froidevaux assure désormais 4 jours de présence dans les locaux de la SPV, répartissant son activité entre son statut de secrétaire général de la FSF et celui d'adjoint au secrétariat général de la SPV.
Il se confirme sans réserves que cet engagement définitif, validé par l'AD de 2008, apporte à la SPV de nouvelles compétences et une nouvelle force d'action. La mise à jour du site web de la SPV et de celui de la FSF, la tenue des PV du Comité cantonal et de la Conférence des présidents, la responsabilité des publications et de l'organisation de

l'AD, ainsi que les liens établis avec des sections sont notamment autant d'exemples de son activité.

Sa présence, au côté de l'équipe des Allinges a ainsi permis à Jean-Marc Haller d'être dégagé de certains dossiers. Mais le secrétaire général de la SPV, engagé comme jamais, notamment dans le contexte des négociations salariales, n'est pas homme à réfréner son activité.
Entre aides aux membres et gestion quotidienne du secrétariat, le rapport d'activités du très vif et foisonnant secrétaire général, que l'on lira plus loin, renseigne à grands traits sur l'essentiel de son activité.

Enfin, on ne saurait oublier Marie Jeanneret, la secrétaire de la SPV, dont la fidélité aux côtés du président, du secrétaire général et de son adjoint reste sans égale.

C’est une équipe soudée qui est en charge de la gestion et de l’avenir de la SPV.

Comité cantonal de la SPV, 27 mai 2009

Mireille Brignoli
Micheline Rieben
Martial Delacour
Jean-Marc Nicolet
Jacques Daniélou, président

Jacques Daniélou
Président

Micheline Rieben

Mireille Brignoli

Martial Delacour

Jean-Marc Nicolet

Depuis l'Assemblée des délégués de mai 2008, le Comité cantonal s'est réuni en plus de 35 séances de travail, ordinairement les jeudis après-midi.
Statutairement, les membres du Comité cantonal sont délégués de droit à l'AD du SER, ainsi qu'à celle de la FSF, ce qui, au vu de l'actualité cantonale et des négociations salariales conduites en 2008, a multiplié le nombre de séances et d'assemblées.
Le Comité cantonal présente ci-dessous ce qu'il estime être utile à la mémoire de la Société pédagogique vaudoise.

Faîtières et partenaires

Fédération des Sociétés de Fonctionnaires et des associations du parapublic vaudois (FSF)

FSF

www.fsf-vd.ch

La SPV reste, en nombre d'adhérents, la première des associations de la FSF, qui en compte aujourd'hui 21.
Le Comité central du 10 septembre 2008 a accepté la demande de l'Association professionnelle des huissiers de l'Etat de Vaud (APHEV) de rejoindre la FSF. Le 29 octobre, il a accepté les demandes d'admission de RESSORT (Regroupement des secrétariats des départements souhaitant obtenir une reconnaissance de leur travail) et de l'AVDASSC (Association des assistant-e-s en soin et santé communautaire).

Le président de la SPV siège de droit au sein du Comité central de notre faîtière syndicale (qui a tenu 11 séances de juin 2008 à avril 2009). Jacques Daniélou, président de la SPV, et Jean-Marc Haller, secrétaire général, furent deux des représentants permanents dans les séances de négociations générales salariales de 2008. Ils ont, notamment avec Yves Froidevaux, assuré la déclinaison plus fine de ces négociations dans le secteur de l'école (24ème au Cin, gain d'un niveau salarial après 15 ans et prafos, en particulier).
Yves Froidevaux complète son engagement à 50% au sein de la SPV par un poste de secrétaire général de la FSF à 30%, où il travaille en bonne intelligence avec la députée Béatrice Métraux (secrétaire générale) et le président Martial de Montmollin, ingénieur forestier.

Critiquée et dénoncée plus souvent qu'à son tour par les organisations SUD et le SSP pour son pragmatisme, c'est en pleine responsabilité, en pleine maîtrise de ses obligations, mais aussi de ses convictions, que la FSF a tenu sa ligne dans les plus de 30 séances de négociation

DECFO-SYSREM. Dans ce cadre, la FSF a entretenu les liens avec SUD et SSP aussi longtemps que cela lui semblait possible, convaincue de la valeur de l'action commune des organisations syndicales, dans le respect des cultures propres à chacune d'elles, mais sans concession sur le fond de sa politique.
Au final, contrairement à SUD et au SSP, la FSF, comme la SPV lors de son assemblée générale extraordinaire du 27 octobre 2008, a estimé que le poids respectif des gagnants et des perdants de la nouvelle politique salariale, notamment dans le secteur de l'école, ainsi que les avancées obtenues en négociation, autorisaient à la ratification d'un accord final avec l'Etat.
Celui-ci est intervenu le 3 novembre, après que deux assemblées extraordinaires des délégués de la FSF en eurent débattu durant plus de 9 heures, les 29 et 31 octobre 2008.
Pour une information détaillée relative à la négociation DECFO-SYSREM, on se référera au dernier rapport d'activités de la FSF.

De plus, le 3 décembre 2008, l'Assemblée des délégués de la FSF a adopté de nouveaux statuts et règlements, entrés en vigueur au 1er janvier 2009 : Ouverture au parapublic, clarification du rôle des organes, renforcement de l'Assemblée des délégués sont les objectifs qui ont prévalu à la rédaction de ces nouveaux statuts. Au 1er janvier 2009, la FSF a changé de nom en devenant la *Fédération des Sociétés de Fonctionnaires et Associations du parapublic vaudois*.

Enfin, en ce qui concerne l'affaire des caméras de Lutry, action menée conjointement par la SPV et la FSF, et après que ces dernières eurent déposé au Tribunal cantonal un recours contre la décision du TRIPAC qui donnait raison à l'Etat, un arrêt de cette instance, le 12 septembre 2008, confirmait la décision du TRIPAC.
Comme elles estimaient peu probables de nouvelles perspectives, et dans la mesure où, dans l'intervalle, une Loi sur la vidéosurveillance avait été votée par le Parlement vaudois, la SPV et la FSF ont renoncé à poursuivre cette action au Tribunal fédéral.

Délégué-e-s SPV à l'Assemblée des délégués FSF
Claudine Bonzon
Mireille Brignoli
Martial Delacour
Jean-Marc Haller
Edouard Montagrin
Jean-Marc Nicolet
Florence Paccaud-Cornu
Jacques-Etienne Rastorfer

Micheline Rieben
Jean-Claude Rochat
Didier Spertini

Délégué-e-s suppléant-e-s SPV à l'AD FSF
Les président-e-s des associations professionnelles non désigné-e-s comme délégué-e.

Syndicat des enseignants romands (SER)

SYNDICAT DES ENSEIGNANTS ROMANDS SER

www.le-ser.ch

De droit, le président de la SPV est un des 7 membres du Comité du SER (CoSER).
Martial Delacour, qui assume la présidence de l'AD du SER en 2009 est également suppléant du président au sein du CoSER.
Le président de la SPV représente de plus le SER au sein de la COMETE[3], de la COMEVAL[4] et, plus récemment, du Conseil de la coordination, ce dernier ayant pour responsabilités d'orienter les déterminations de la CIIP en regard des réflexions du monde associatif et politique.
Depuis mai 2008, le CoSER s'est réuni à 10 reprises, les 20 juin, 5 et 26 septembre, 7 et 28 novembre 2008 et les 16 janvier, 6 février, 6 et 27 mars et le 24 avril 2009.
Cette dernière cuvée a été marquée par le départ de Jean-François Künzi et celui de Francis Baour. Très lourde succession à assumer pour les présidents neuchâtelois et jurassien bernois…
Le SER a tenu deux Assemblées des délégués, le 29 novembre 2008, à Grangeneuve (FR), en présence de Mme Isabelle Chassot, présidente de la CDIP, et le 28 mars 2009, à Yverdon.
Le 29 novembre, le SER a ainsi pu notamment débattre du Plan d'études romand (PER) et de l'accord Harmos, et entériner une position sur l'enseignement des activités artistiques et manuelles (commission présidée par le président de la SPV) et ratifier la nomination de Nicole Rohrbach comme rédactrice en chef de L'Educateur.
Le 28 mars, deux résolutions, respectivement sur la politique des moyens d'enseignement et sur la formation à venir des enseignants généralistes ont été validées par l'AD.
Mené d'une main de maître par son président Georges Pasquier, le SER continue notamment son combat central pour la formation des

[3] Commission des médias et des technologies dans l'éducation

[4] Commission d'évaluation des ressources et projets didactiques

généralistes au niveau *Master*, refusant les aménagements proposés à cet égard par la CDIP qui, toujours très petite main dans un contexte fédéral difficile, tend à vouloir transformer les généralistes en « demi spécialistes ».

Les délégués à l'AD ont dorénavant un site internet réservé.
Cette approche devrait rendre plus accessibles aux délégués les travaux conduits par le CoSER. Moins de 20 délégués de la SPV sur 32 aux deux dernières AD, cela reste très insuffisant. Le Comité cantonal de la SPV mettra tout en oeuvre pour que celle-ci soit présente en délégation complète lors de l'AD de novembre 2009, tenue à La Sarraz et organisée par les Vaudois !

Les quatrièmes Assises romandes de l'Education (ARE), le 27 septembre 2008, ont connu le plus beau des succès, sur le thème « Cadrer pour éduquer ». Près de 150 membres de la SPV y ont participé, ce qui représente plus du tiers des inscrits !
Sans doute due au débat sur la scolarisation inclusive, c'est une belle fréquentation qu'a aussi connu, le 5 novembre 2008, la Journée de l'enseignement spécialisé : « Enseignants spécialisés : quelle identité demain ».

Enfin, sous la houlette du secrétaire général Reto Gritti, le SER a définitivement retrouvé la sérénité en ce qui concerne son fonctionnement interne, notamment sur le plan des comptes et budgets.

Délégué-e-s SPV à l'Assemblée des délégués SER
Michèle Affolter Baldy
Christiane Ballif
Isabelle Berney-Monnier
Claudine Bonzon
Mireille Brignoli
Laurence Calderara
Monique Capt
Marie-Claude Capt-Lenoir
Michèle Charrière
Rosanna Cipriano
Alice Conod
Martial Delacour
Christine Delacour
Florian Etter
Yves Froidevaux
Marie-Claude Golaz Roland
Bernard Grandjean

Jean-Marc Haller
Claire-Lise Lavanchy
Simone Leresche
Edouard Montagrin
Valérie N'Duhirahe
Evelyne Naegele Conne
Jean-Marc Nicolet
Florence Paccaud-Cornu
Anne-Catherine Pasche
Jacques-Etienne Rastorfer
Gaëlle Repond
Micheline Rieben
Christine Sözerman
Luc Vittoz
Chantal Wulliamoz

Délégués suppléants SPV à l'Assemblée des délégués SER
Les présidents des associations professionnelles non désignés comme délégué.
André-Georges Leresche
Bernard Durrer

Association vaudoise des parents d'élèves (Apé-Vaud)

www.ape-vaud.ch

Le 15 mai 2008, le président de la SPV a assisté à l'assemblée annuelle de l'Apé-VD. Il y fut débattu une résolution sur l'intégration des enfants aux besoins particuliers, aux thèses proches de celles de la SPV. Une nouvelle présidente, Mme Barbara de Kerchove y a été élue.

Le 19 juin 2008, le Comité cantonal a rencontré l'Apé-VD et notamment décidé de publier avec elle une affichette de rentrée.
Le 20 août 2008, une nouvelle rencontre entre le Comité cantonal de la SPV et celui de l'Apé-VD, tenue dans un contexte terni par l'intervention « carrée » d'une section dénonçant les agissements négatifs présumés d'une collègue, a néanmoins permis de valider l'édition commune d'une première affichette relative à l'intégration.
Le 13 novembre, les deux comités ont débattu des avancées promises par le chantier de la nouvelle Loi scolaire. Ils ont également rédigé le contenu de la nouvelle affichette commune.

La séance du 29 janvier 2009 a permis d'échanger sur la question de la 24ème période au Cin et sur celle du mercredi matin libre et d'évoquer la nécessité d'une porte de médiation dans le cas de conflit entre l'école et une famille.
Enfin, le 23 avril, une cinquième séance a notamment pu être consacrée à la préparation du deuxième forum Harmos, du 6 juin.
Le Président de la SPV a à nouveau représenté cette dernière lors de l'AG de l'Apé, le 14 mai 2009, à Lausanne.

Directeurs d'établissements (ADESOV)

Est-ce dû au fait de trop fréquenter son président Jean-Marc Puthod dans des séances officielles ? Une seule séance commune tenue « officiellement » a permis, le 19 mars 2009, un échange avec l'ADESOV.
Et l'étrange sentiment selon lequel les directeurs viendraient chercher à la SPV l'info qui leur manque sur la politique du DFJC.

Une deuxième séance, prévue le 11 juin, mais reportée, devrait se tenir avant l'été.

Haute école pédagogique (HEP-VD)

www.hepl.ch

Le 30 octobre 2008, le Comité cantonal a rencontré Guillaume Vanhulst, le nouveau recteur fraîchement élu, et Cyril Petitpierre, directeur de la pédagogie de la HEP-VD. La volonté de travailler ensemble, notamment dans le domaine de la recherche et de la formation continue a été réaffirmée de la part des deux parties.

Qui s'entend mieux se comprend mieux : Divers contacts informels, par le président de la SPV, ont permis de renouer les fils distendus entre nos collègues de l'AVMACT et de l'AVMTM et le responsable de la formation des disciplines manuelles au sein de la HEP.

Enfin, dans le cadre de la convention qui lie la HEP et la SPV, cette dernière a pu se présenter devant les étudiants du secondaire I et II le 18 avril 2009, les 8 et 26 mai devant les généralistes et le 13 mai au sein de l'Institut de pédagogie spécialisée.
Ces rencontres sont largement susceptibles d'amélioration. Le Comité va y travailler dès la rentrée d'août 2009, en partenariat avec la HEP.

Harmos et nouvelle Loi scolaire

Le 3 octobre 2008, étaient lancés les travaux relatifs au projet dit Harmos et à l'écriture d'une nouvelle loi scolaire.
Très vite, la SPV a pu proposer une solide délégation dans les groupes de travail ad hoc mis sur pied dans ce cadre. Et le 19 décembre, on se prit à rêver, aux premiers retours des travaux des groupes : du quasi copié-collé des positions de la SPV !
Modalisation pourtant le 31 janvier lors du 1er forum[5] consacré en principe à l'avenir des années 5 et 6, tournées désormais vers le primaire : la Cheffe du Département se dit séduite par l'idée de niveaux au secondaire.
L'école sans filières et sans redoublement, organisée en « groupes de besoin », promue par les « 26 mesures pour une école de la réussite » semble déjà s'éloigner et le débat s'escamoter avant même d'avoir pu réellement avoir lieu. A ce jour bien malin serait qui pourrait dire ce qui sortira du chapeau d'Harmos ?
La votation populaire devrait pouvoir intervenir à toute fin de l'année 2010, au plus tard en janvier 2011. Ce sera alors, comme dit plus haut, à une Assemblée des délégués de la SPV de faire connaître son degré de soutien au projet final.
La question du statut des enseignant-e-s de l'école obligatoire, notamment de leurs pensums hebdomadaires respectifs, sera par ailleurs également au coeur du débat.

La délégation de la SPV dans les GT Harmos
Primaire 1 : Monique Capt
Primaire 2 : Serge Weber
Secondaire : Christine Sözerman
Plan d'étude et grille-horaire : Christophe Monney
Etablissement scolaire : Martial Delacour
Pédagogie différenciée : Bernard Grandjean
Professionnel et statut des enseignants : Jean-Marc Haller
Ecole-famille : Noémie Prod'hom
Evaluation système scolaire : Yves Froidevaux
Organisation financière : Christian Martin

Le Président de la SPV fait partie du « Conseil Harmos », haute autorité censée orienter de manière large le futur de l'école vaudoise. Celui-ci s'est réuni à trois reprises.

[5] Un deuxième forum, intitulé « Entre Ecole et Familles : un partage à réinventer », se tiendra le 6 juin 2009.

Avenir des doyens

Le 19 juin 2007, dans un contexte quelque peu agité, les doyen-e-s de la SPV étaient convoqué-e-s à une rencontre avec le Comité cantonal et le secrétariat général de la SPV, relative à leur situation statutaire.
À l'issue des débats, une prise de position a été votée, le Comité cantonal étant chargé d'obtenir des décisions de l'employeur qui permette de clore ce dossier à satisfaction.
Depuis, sont notamment intervenus les éléments suivants :

- Au début 2008, le DFJC a mis en place un comité de pilotage (COPIL), qui a lui-même mandaté un groupe de travail technique, afin de produire un rapport.
- Ce rapport a été rendu à l'automne 2008. Il n'a pas été validé par le COPIL.
- En janvier 2009, le président du COPIL a annoncé que le Département devait pouvoir stabiliser le statut des doyen-ne-s pour la rentrée scolaire d'août 2009.
- Le 25 février 2009, ce projet a été présenté aux membres du COPIL.

Le 27 février 2009, à l'issue de cette dernière séance, la SPV, en référence à l'article 13 de la LPers et de l'article 62a de la Loi scolaire (obligation de négociation des statuts) a interpellé la Cheffe de Département pour requérir « qu'une séance officielle de négociation se tienne dans le plus bref délai, relativement au statut des doyen-ne-s, afin que ce dernier puisse entrer en vigueur à la rentrée d'août 2009 ».
Ainsi, alors qu'un projet de règlement stabilisant le statut des doyen-ne-s de l'école vaudoise devait être soumis à une négociation finale entre les parties concernées le 23 avril, cette séance a été annulée par l'Etat. Le projet semblait en effet se heurter notamment à des écueils juridiques.
Dans ce contexte, afin de faire le point, la SPV a réuni "ses" doyen-ne-s, le 22 avril 2009. Les collègues présent-e-s à cette assemblée ont analysé le projet de règlement et établi leurs déterminations à son endroit.

Dès lors, forte de cette position, la SPV a à nouveau interpellé, le 23 avril, Mme la Cheffe du Département afin de l'enjoindre à tout mettre en oeuvre pour qu'un statut stabilisé des doyen-ne-s intervienne à la rentrée d'août 2009.
Une rencontre avec l'Association des doyens de l'école obligatoire (AVDEO), le 30 avril 2009, a permis en particulier de préciser ce que nos associations respectives étaient susceptibles de proposer conjointement pour conduire ce dossier à sa conclusion.

Réponses aux consultations

Depuis mai 2008, le plus souvent en lien avec la Conférence des présidents, le Comité cantonal a élaboré des réponses aux consultations suivantes :

12 juin 2008
Enquête sur les conseils d'établissement dans le cadre d'un mémoire de l'IDHEAP

30 juin 2008
Questionnaire pour l'évaluation du plan d'études de la HEP

11 septembre 2008
Consultation de la FSF sur ses futurs nouveaux statuts

3 décembre 2008
Réponse de la SPV à la consultation romande sur le Plan d'études romand (PER), adressée au SER et au DFJC et établie conjointement par le Comité cantonal et les associations de la SPV

16 janvier 2009
Réponse de la SPV à la consultation sur le règlement de la HEP-VD, adressée au DFJC

En septembre 2007, la SPV répondait à une consultation sur la Loi sur la promotion de l'enfance et de la Jeunesse.
À la suite de cette consultation, le projet a été redimensionné dans le sens souhaité par la SPV, notamment par la suppression du Conseil des enfants, dont les membres, de 6 à 12 ans auraient été élus par leurs pairs dans les districts…

Publications et presse

Majuscules
No 69, juin 2008
DECFO-SYSREM: Rester attentif et mobilisé / carte de membre 2008 et cotisation 2008 / Congés sabbatiques / Assises romandes de l'Education

No 70, septembre 2008
DECFO-SYSREM: « You can put lipstick … » / Assemblée des enseignants perdants

No 71, octobre 2008
DECFO-SYSREM: Convocation à l'AG du 27 octobre

No 72, décembre 2008
DECFO-SYSREM: Reconstruire l'unité et problèmes à traiter par catégories d'enseignant-e

No 73, février 2009
Cotisations 2009

Affichettes
Août 2008
- « La SPV se bat pour l'école »
- Parents-enseignants ensemble … (conjointe avec l'Apé-VD)

Février 2009
- « Ensemble pour gagner »

Avril 2009
- Affichette intégration SPV-Apé-VD

Courriels aux collègues et site internet
Notamment dans le cadre de DECFO-SYSREM, cette manière d'atteindre les collègues a désormais montré toutes ses preuves d'efficacité. 16 courriels adressés à tous les membres ont ainsi été envoyés depuis l'AD de mai 2008.

Certaines associations utilisent désormais ce canal à leur fin propre.

Le site internet de la SPV est alimenté de nouvelles syndicales ou pédagogiques en principe chaque semaine. Les statistiques indiquent que le portail *www.spv-vd.ch* est très visité (de 6'000 à 10'000 visites mensuelles).

Statistique du site internet

Résumé par mois										
Mois	Moyenne journalière				Totaux mensuels					
	Hits	Fichiers	Pages	Visites	Sites	Ko	Visites	Pages	Fichiers	Hits
Avr 2009	2085	1806	758	287	2069	2254603	8633	22747	54207	62574
Mar 2009	2527	2200	889	329	2562	2780800	10228	27571	68211	78366
Fev 2009	2270	2025	948	317	2018	1983318	8901	26568	56713	63571
Jan 2009	2553	2254	944	344	2396	2563794	10689	29286	69898	79168
Dec 2008	2186	1915	918	294	1898	2248632	9137	28460	59369	67790
Nov 2008	3687	3310	1696	315	3621	2257201	9457	50900	99324	110629
Oct 2008	2635	2258	856	292	2849	2179514	9063	26540	70022	81691
Sep 2008	1648	1339	567	207	1547	1314505	6232	17014	40196	49463
Aou 2008	1053	944	453	196	1150	1398083	6087	14051	29268	32654
Juil 2008	1016	899	460	215	1353	1384576	6673	14262	27880	31521
Juin 2008	1370	1188	507	230	1728	1836723	6917	15211	35668	41106
Mai 2008	1917	1630	790	281	2752	1820489	8712	24500	50540	59442
Totaux						**24022238**	**100729**	**297110**	**661296**	**757975**

Lettre aux députés
No 3, août 2008
Assises romandes : « Cadrer pour éduquer »
Adoption par l'AD SPV de son projet d'école de la réussite

Presse
Citée près de 60 fois dans les médias et quand bien même l'information ou le commentaire sont d'abord recueillis auprès de son seul président, la SPV reste, pour la presse, la première référence associative, professionnelle et syndicale vaudoise d'enseignants.
La revue exhaustive collationnée ci-dessous permet d'en mesurer l'ampleur, mais renseigne aussi sur l'actualité de la SPV et ce qu'en retiennent les journaux, radios et TV.

2008

Le Matin Dimanche, 25 mai
Réaction du président sur la limitation du nombre d'étrangers par classe

24 Heures, 28 mai
Camps et sorties, en lien avec l'AD SPV du jour

RSR, 28 mai
Intervention du président sur les blogs d'élèves

24 Heures, 30 mai
idem au 25 mai

Le Matin Dimanche, 1er juin
Courrier de lecteur du président, relativement à l'article du 25 mai

Rouge FM, 2 juin
Le président sur DECFO (ensuite de la conférence de presse de la FSF)

Le Matin Bleu - Le Temps - 24 Heures, 3 juin
Le président et le SG, relativement au préaccord DECFO

Le Temps, 11 juin
Le président en regard de l'enveloppe « équité »

24 Heures, 24 juin
Intervention du président sur la tenue des enseignants

24 Heures, 27 juin
Le président à propos de l'intervention des hommes de foi dans l'école

24 Heures, 29 juin
idem

Le Matin Bleu, 4 juillet
Intervention du président sur le créationnisme

Le Temps, 15 juillet
La SPV est citée (26 mesures) en regard de la nouvelle loi scolaire

Le Temps, 20 août
Le président relativement à l'enveloppe « équité »

24 Heures, 23 août
Le SG intervient sur la question de la sécurité sur le chemin de l'école

« Mise au point » TSR, 24 août
Le président est l'invité plateau relativement à l'initiative de Lobby parents (*Bon scolaire*)

Le Temps, 26 août
Position du président sur les manuels de français

RSR et 20 Minutes, 28 août
Intervention du président sur le PER

RSR, revue, 31 août
idem

Le Matin Bleu, 5 septembre
Le président et Olivier Baud, président de la SPG, sur la disparition possible de l'écriture liée à l'école

24 Heures, 22 et 24 septembre
Le président à propos de l'assemblée du 23 septembre (enseignants perdants)

24 Heures, Le Courrier, 29 septembre
Le président intervient devant le PSV pour dire non à la libéralisation du cannabis

RSR, 30 septembre
24 Heures, 2 octobre
Le président sur la mobilisation des perdants de DECFO du 7 octobre

24 Heures, 7 octobre
Réaction du président devant le fait que les spécialistes de l'école n'ont pas été consultés par Mme de Quattro en regard de mesures à prendre contre la violence en milieu scolaire

20 minutes, 15 octobre
Le président sur l'utilisation de cellules dans les écoles anglaises

24 Heures, 17 octobre
La SPV dénonce les actuelles conditions de l'intégration d'élèves « différents »

24 Heures, 25 octobre
Intervention du président en regard de la décision du Tribunal fédéral d'obliger les garçons (sic) musulmans à participer aux leçons de natation

24 Heures, 30 octobre
Le président relativement à l'issue de DECFO

24 Heures, 4 novembre
Le président rappelle que DECFO n'est pas notre projet mais que les négociations ont permis de bonnes avancées

Le Courrier - Le Matin Bleu, 4 novembre
Intervention du président à propos de la participation des gymnasiens à la lutte syndicale de leurs professeurs

RSR, Forum, 10 novembre
Débat « pour ou contre la grève » entre le président et Françoise-Emmanuelle Nicolet, de SUD

24 Heures, 10 novembre
La SPV n'appelle pas à la grève

Feuille de la Vallée, 13 novembre
Assemblée de l'AVEPS du 9 novembre au Sentier

24 Heures, 20 novembre
Intervention du président sur DECFO et ses suites

24 Heures, 22 novembre
La SPV est citée dans un article critique sur le fonctionnement du SPEV

24 Heures, 3 décembre
Le président et Serge Weber (AVEPS) réagissent à la question de la sécurité dans les camps sportifs, en lien avec le « procès de l'Ardèche »

24 Heures, 4 décembre
Quelques mots du président après la parution des résultats de PISA 2006

Le Matin 5 décembre
idem

2009

Lausanne FM, 30 janvier
Le président sur les exigences de la SPV en regard de la politique d'intégration des enfants à besoins particuliers

24 Heures, 2 février
Le président dans le cadre du forum Harmos et de la question du 5-6 au primaire

20 Minutes, 2 février
Le président dénonce comme inefficace le fait d'amender les parents qui ne soutiennent pas l'école

20 Minutes, 3 février
Anne-Claire Chaubert (présidente de l'AVECIN) sur la question d'un Cin sur 4 jours

Le Matin Bleu, 11 mars
Le président sur la volonté des créationnistes de faire valoir leurs thèses à l'école

Le Matin bleu, 24 mars
Le président à propos du show de Futura TV qui récompense en argent les bons résultats des élèves

20 Minutes, 24 mars
Anne-Claire Chaubert sur la 24ème période au Cin

24 Heures, 9 avril
Le président et Lucia Polli (présidente de l'AVMES), abondamment cités à propos de l'intégration

24 Heures, 1er mai
Pascal Mornod, co-président de l'AVEPS, sur la consultation sur l'avant-projet de loi sur l'éducation physique

De plus, le 16 septembre 2008, le Comité cantonal a tenu un grand entretien avec Anne-Catherine Lyon, Cheffe du DFJC, que l'on pourra relire dans L'Educateur du 31 octobre 2008.

Engagements particuliers des membres du Comité cantonal

Mireille Brignoli est désormais membre de la Commission pédagogique romande de la CIIP. Elle y représente les intérêts des premiers degrés vaudois et y a rejoint Christine Sözerman, qui y défend le secondaire I.
Elle a également représenté la SPV au sein des sous-commissions RPT « conception pédagogique » et « diagnostique précoce ». Mireille est en charge du groupe « intégration » de la SPV
Elle est membre de la commission pédagogique du SER et participe aux travaux du comité de l'AVECIN.

Martial Delacour, membre du comité de l'AVMTM, a assuré le suivi des questions liées aux subsides divers octroyés par la direction financière aux établissements, dans la perspective de la publication d'un document à ce propos (disponible sur le site internet de la SPV, rubrique publications sous le titre « *Gestion des finances dans les établissements/bonnes pratiques* »).
Il a suppléé à deux reprises à l'absence du président de la SPV au sein du CoSER, a dirigé l'AD du SER du 28 mars 2009 et organise l'AD de l'automne 2009 de notre faîtière professionnelle, qui se tiendra en novembre à La Sarraz.
Il a également représenté la SPV au sein du groupe 5 Harmos (établissement scolaire).

Ainsi que les précités, *Micheline Rieben*, membre du Comité de l'AVMP, apporte, comme *Jean-Marc Nicolet*, le regard indispensable sur la quotidienneté de la vie de leur établissement, empêchant par-là les dérives idéologiques potentielles des permanents.

Enfin, de juin 2008 à avril 2009, le président de la SPV et/ou le Comité cantonal ont encore notamment et parmi de nombreux autres engagements :

- assisté, le 18 septembre 2008, à la leçon inaugurale de la faculté des sciences sociales et politiques, marquée par la conférence de M. Fabrizio Butera, relative aux « avatars néfastes de la compétition scolaire » ;
- analysé en automne 2008, la nouvelle formule de l'Educateur, travail dont les conclusions ont été transmises lors d'une séance du CoSER ;
- participé, les 2 octobre 2008 et 26 mars 2009 au Conseil des PPLS, traitant en particulier de la transmission de l'information entre spécialistes, direction et enseignants d'un établissement ;
- débattu publiquement sur l'école et son avenir avec Mme la Cheffe du DFJC et la secrétaire de l'Apé-Vaud, au sein le l'Agoramobile, à Renens, le 3 octobre 2008, devant 17 personnes, sous une tente inondée ;
- représenté la SPV lors de la remise des diplômes de la HEP, le 28 octobre 2008 ;
- rencontré Pierre Jaccard (DOP) et ses adjoints, le 12 février 2009 et débattu avec lui de l'enveloppe « équité », de l'enveloppe « étriquée » du primaire, et milité à cette occasion pour le maintien des dispositions légales sur les effectifs ;

- établi en janvier 2009 une nouvelle décision relative aux défraiements et à ceux des collègues de la SPV engagés dans des groupes de travail ou des délégations ;
- participé le 31 mars 2009, à l'audition régionale sur la politique d'intégration des étrangers ;
- accompagné les responsables de l'AVEPS dans leur combat pour la réhabilitation des heures de sports au Gymnase, celle-ci ayant abouti, le 30 avril 2009, à la confirmation de la DGEP que la somme permettant une réintroduction de la 3ème heure de sport serait inscrite au budget 2010 ;
- établi un premier tri au sein des associations dont la SPV est membre ou donatrice ...

- Et gagné un scrutin fédéral, le 30 novembre 2008, relatif à la libéralisation de la consommation de cannabis, suivant en cela les conclusions de l'AD du 31 mai 2006 !

Le Comité cantonal de la SPV

Instances internes

Conférence des présidents

Monique Capt
Présidente de la Conférence des présidents

Depuis juin 2008, la conférence des présidents s'est réunie à 7 reprises de manière ordinaire et une fois à l'extraordinaire, le 27 octobre 2008, jour de l'AD extraordinaire de la SPV consacrée à DECFO-SYSREM.

AD du 28 mai 2008
Lors de la première conférence qui a suivi l'assemblée des délégués d'Avenches, les présidents ont tenu à en souligner la richesse et le dynamisme ainsi que la qualité de l'organisation.

DECFO-SYSREM
Alors que les négociations DECFO-SYSREM ont mis à mal les relations entre les professionnels des divers ordres d'enseignement, la conférence des présidents a du garder le cap et contenir les ressentiments que certains éprouvaient après une classification des fonctions parfois peu cohérente. Elle s'y est employée afin que la SPV qui accueille en son sein des associations représentant tous les enseignants de l'école primaire et secondaire vaudoise n'en vienne à se déchirer.
Lors de l'AD 2009, une résolution forte sera présentée dans le but de ramener de la cohérence dans le statut salarial des enseignant-e-s de l'école obligatoire

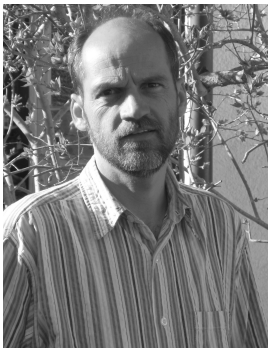

Bernard Grandjean
Nouveau président de la Conférence des présidents

Plan d'études romand
Les comités des onze associations ont répondu à la consultation sur le plan d'études romand. Leurs observations font partie intégrante de la réponse que la SPV a transmis au DFJC et au SER. Celle-ci a été ensuite discutée et enrichie des commentaires des membres de la conférence des présidents.

HEP
La conférence a répondu à l'enquête portant sur la qualité du *Bachelor professionnel* de la HEP

Nouvelle loi scolaire
La déclinaison d'Harmos et l'initiative "*Ecole 2010*" militent pour une réécriture d'une nouvelle Loi scolaire. La direction du projet Harmos a organisé une large réflexion autour de la Loi scolaire. Des groupes de référence et des groupes thématiques ont travaillé en parallèle afin de proposer un contre-projet à l'initiative "*Ecole 2010*". Des représen-

tants de la SPV sont présents dans chacun des groupes thématiques et la conférence des présidents a participé au choix de ceux-ci.

Groupe intégration SPV
La conférence des présidents a pris connaissance du rapport de travail du groupe "intégration". Après discussion et amendements, le document a été renvoyé aux membres du groupe et au CC pour validation finale.

Résolutions de l'AD 2009
Dès janvier 2009, la conférence des présidents a participé à l'élaboration de la position politique pour un statut unique des enseignant-e-s de l'école obligatoire. Elle a également débattu de la résolution consacrée aux frais de déplacement et liés à la technologie.

Fonctionnement de la conférence des présidents
Plusieurs nouveaux présidents d'associations sont membres de la conférence des présidents. On peut citer :
- Elise Milliet pour la SVSPRYJAD,
- Jérôme Loutan pour les 5-9,
- Patrick Besson pour l'AVMTM,
- et Anne-Claire Chaubert pour l'AVECIN.

Après remerciements à Monique Capt pour son activité de présidente de la conférence et discussion quant au mandat donné à la personne qui occupe ce poste, Bernard Grandjean, président de l'AVMD a accepté de remplir cette fonction. Qu'il en soit remercié !

Groupe de travail intégration

Mireille Brignoli
Présidente du GT intégration

Le groupe de travail intégration est composé d'au moins un représentant de chaque association de la SPV.
Il s'est réuni 4 fois cette année.

Lors de ces réunions il s'est attaché, d'abord, à travailler sur le document de travail, présenté succinctement lors de l'AD du 26 mai 2008, et résultant de la résolution de l'AD du 6 juin 2007 "*Pour une école ouverte et non discriminante*".

Un rapport final en a découlé, ainsi que, le 18 mars 2009, un après-midi d'échange et de débat autour de la scolarisation inclusive/inté-

gration (tous ces documents sont sur le site de la SPV).

Participant-e-s au Groupe de travail intégration de la SPV
Mireille Brignoli, présidente
Isabelle Berney-Monnier
Léonard Camposo
Rémy Châtelain
Rosanna Cipriano
Alice Conod
Joëlle Dottrens
Anne Gillièron
Bernard Grandjean
Mireille Moia Carrard
Noémie Prod'hom
Bertrand Raboud
Christine Sözerman
Luc Vittoz
Serge Weber

Associations professionnelles

AVECIN

Association vaudoise des enseignant-e-s du cycle initial

Anne-Claire Chaubert
Présidente

Des changements au comité
Lors de notre dernière assemblée générale, Dominique Blanc et Monique Capt, notre présidente, ont annoncé leur démission du comité de l'AVECIN.

Une nouvelle présidente a été élue : il s'agit d'Anne-Claire Chaubert (Savigny-Forel). Elle est dorénavant secondée par une vice-présidente, Mélanie Leresche (Lausanne-Prélaz). Chantal Vial (Montreux), a par ailleurs rejoint le comité.

Le plan d'études romand en consultation
Comme beaucoup d'autres instances et associations, l'AVECIN a été consultée sur le contenu du futur plan d'études romand (PER). Le comité s'est réjoui de la richesse et de l'ambition du PER. Il a accueilli positivement le travail de clarification qui a été opéré, concernant les objectifs d'apprentissage pour les deux premières années de scolarité. Le comité a néanmoins souligné la nécessité de mettre en place rapidement des modules de formation continue, pour accompagner les enseignant-e-s dans cette évolution. Enfin, il s'est interrogé au sujet du chapitre « Particularités du début de la scolarité », dont l'emplacement et le contenu lui ont paru peu pertinents.

Rencontres avec le comité de l'Association Vaudoise des Maîtresse-s de classes Primaires (AVMP)
L'entrée en vigueur d'Harmos devrait rendre l'actuel cycle initial obligatoire et l'intégrer dans le 1er cycle primaire Harmos; et cette évolution devrait accroître la collaboration avec nos collègues du CYP1 et, par voie de conséquence, rapprocher l'AVECIN et l'AVMP.

C'est dans cette logique que nos deux comités ont entamé, en mars 2009, des rencontres et des discussions. Deux résolutions communes ont du reste été proposées en votation lors de nos AG respectives, relatives à notre statut de maître-sse-s généralistes (sur la décharge pour maîtrise de classe et sur le passage au niveau supérieur après 15 ans d'activité).

Groupes de travail Harmos sur la nouvelle Loi scolaire
Monique Capt a représenté l'AVECIN dans un des groupes de travail Harmos. Concernant le Cin, les discussions ont porté sur les liens qui s'instaureront, à l'intérieur du futur 1er cycle primaire, entre les équipes pédagogiques. Les débats ont également eu pour thème le sujet sensible de l'horaire des élèves de l'actuel Cin et, corollairement, du temps de travail des enseignant-e-s.

24e période et statut des enseignant-es Cin
Le comité de l'AVECIN a été, en grande partie, occupé par l'introduction d'une 24ème période d'enseignement au Cin. Rappelons qu'il s'agit d'une mesure transitoire négociée entre l'Etat de Vaud et les syndicats (dont la FSF-SPV), suite à la mise en place de DECFO-SYSREM. Cette mesure vise à faire bénéficier les enseignant-e-s Cin d'un statut de maître-sse-s généralistes à plein temps, moyennant une retenue salariale de 7,4%.

L'introduction d'Harmos devrait mettre fin à cette période transitoire et permettre la définition d'un statut définitif pour tous les enseignant-e-s du futur 1er cycle primaire.

Le comité de l'AVECIN, soutenu par la SPV, a œuvré durant les négociations qui ont eu lieu avec le DFJC, pour que l'introduction de cette 24ème période ne se fasse pas au détriment des intérêts des élèves et des enseignant-e-s du Cin.

Le comité de l'AVECIN s'est principalement battu pour :

- que les enseignant-e-s puissent faire entendre leur voix dans leurs établissements et proposer des horaires (sur 24 périodes) qui leur paraissent défendables d'un point de vue pédagogique.
- que les éventuelles dérogations à l'article 156 du règlement de l'actuelle loi scolaire ne puissent être accordées que de manière tout à fait exceptionnelle, afin qu'en principe aucun élève du Cin ne débute l'école avant 8h30.

Le risque reste en effet grand que les directeurs d'établissement fassent passer des considérations d'ordre organisationnel avant les impératifs pédagogiques, et profitent de l'introduction d'une 24ème période pour, par exemple, généraliser la semaine de 4 jours sans le consentement des enseignant-e-s concerné-e-s.

Comité AVECIN:
Florence Alessandro, caissière
Mireille Brignoli
Mélanie Leresche, vice-présidente
Chantal Vial
Nathalie Katz-Lachavanne
Anne-Claire Chaubert, présidente
Christiane Regli
Christian Carrard (absent)
Sylvie Gerber-Desponds (absente)

Assemblées

Assemblée des délégués
Avenches
28 mai 2008

Nomination de Claudine Bonzon
et d'Henriette Déjardin comme
membres d'honneur de la SPV

Assemblée des délégués
Avenches
28 mai 2008

Forum sur l'intégration
Lausanne
18 mars 2009

Mobilisation DECFO-SYSREM

Manifestation
Lausanne
7 octobre 2008

Assemblée des délégués
de la FSF
Lausanne
31 octobre 2008

AVMP

Association vaudoise des maîtres et maîtresses de classes primaires

Alice Conod
Présidente

Comité

Les cinq membres du comité se sont réunis à huit reprises cette année. Dès le mois d'avril nous ne sommes plus que quatre, Noémie Prod'hom allant travailler dans les MATAS (module d'activité temporaire alternatif à la scolarité) au secondaire, elle a donné sa démission lors de l'assemblée générale du 22 avril.
Un prochain départ à la retraite s'annonce également, il est donc indispensable que de nouvelles forces viennent rejoindre ce comité si nous voulons que le travail de l'AVMP se poursuive.

Plan d'études romand

Le comité s'est penché sur le futur plan d'études romand (PER) et a fait part de ses remarques au comité SPV. Dans l'ensemble cet instrument nous paraît très ambitieux. Il existe d'autre part un flou entre les objectifs à travailler et ceux à évaluer.

Formation continue

Selon le mandat de la SPV, l'AVMP a mené une enquête au sujet de la formation continue telle qu'elle est ressentie auprès des collègues et sur les améliorations que chacun-e souhaiterait. La synthèse des résultats de cette consultation a été publiée dans Prim'.

Représentation

Les travaux des groupes RPT du SESAF au sein duquel Alice Conod représentait les enseignant-e-s du primaire se sont achevés en novembre 2008. Le comité est satisfait des apports qui ont pu être amenés à ces travaux, notamment en suivant la ligne de la résolution SPV de juin 2007 sur l'intégration.
Dans le cadre de ces travaux conduits sous l'autorité du SESAF, Elisabeth Tésar a travaillé avec le sous-groupe traitant de la relation entre les PPLS et l'école.
Alice Conod et Noémie Prod'hom ont participé tout au long de l'année au groupe intégration de la SPV.
Noémie Prod'hom participe aux séances de travail Harmos dans le groupe "famille-école".
C'est au total à onze assemblées générales ou forums que la présidente s'est rendue cette année.

Prim'
Notre journal est paru à quatre reprises cette année.

Résolutions
L'AVMP a présenté deux résolutions à son AG du 22 avril (voir Prim' n°66).
La première concerne la mise en place de périodes de décharges pour les généralistes du primaire.
La seconde demande l'égalité de traitement avec les secondaires concernant le "cliquet salarial" après quinze ans d'activité professionnelle.
Ces deux résolutions ont été adoptées par les membres présents.
De plus, un texte d'orientation générale a été adopté, ce dernier définit la nature de l'enseignant généraliste dans les cycles primaires Harmos.

Nouveaux moyens d'enseignements du français
La présidente et des membres du comité se sont rendues aux séances d'informations données en avril 2008 puis en janvier 2009.
Le comité a débattu de la pertinence de ces nouveaux moyens. Nous avons décidé de garder nos remarques en réserve et d'attendre qu'ils soient testés. Un forum d'échanges sur le sujet doit être mis en place sur le site internet.

Comité AVMP
Micheline Rieben, secrétaire
Christiane Ballif, caissière
Alice Conod, présidente
Noémie Prod'hom
Elisabeth Tésar

Les “5-9”

Association vaudoise des maîtres et maîtresses du CYT et de 7 à 9

Jérôme Loutan
Président

Un comité presque tout neuf pour 2009

En 2008, l’ancien comité s’est réuni à quatre reprises, jusqu’à l’été.
En septembre de cette même année, trois de ses membres ont envoyé une lettre collective de démission.
Ce courrier, d’une part, remettait notamment en cause les priorités de la SPV, celle-ci leur apparaissant comme trop loin des préoccupations du terrain et, d’autre part, fustigeait le manque d’intérêt des membres de l’association.
Ces trois membres ont ainsi quitté le comité à la fin du mois d’octobre 2008, laissant seule en responsabilité la secrétaire, Christine Sözerman.
Celle-ci, en collaboration avec les permanents de la SPV :

- a préparé le numéro du journal *Balises* paru en novembre ;
- a organisé l’Assemblée générale ordinaire du 2 décembre 2008, tenue à Renens.

Lors de cette assemblée, deux nouveaux membres se sont proposés, soucieux de la pérennité de l’association. Mandat leur a été donné de tout mettre en oeuvre pour étoffer le comité, pour débloquer des fonds afin d’améliorer la communication entre le comité et les membres et pour créer un réseau de personnes ressources qui pourraient se réunir sur appel pour étudier une thématique spécifique.
Ce comité s’est depuis réuni à quatre reprises.
Il a réglé les différends antérieurs et s’est réparti les tâches les plus urgentes.
Il a désigné un président en la personne de Jérôme Loutan, une membre active Françoise Rime Dellsperger et une secrétaire-caissière, Christine Sözerman.

Groupes de travail

Le comité des « 5-9 » est représenté :

- dans le groupe **SPV « Intégration »,** qui travaille sur les conditions nécessaires à l’intégration de l’élève aux besoins particuliers dans une classe ordinaire ;
- à chaque **Conférence des présidents** de la SPV.

Christine Sözerman est par ailleurs déléguée vaudoise du SER à la Commission pédagogique de la Conférence intercantonale de l’instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP). Elle a no-

tamment participé à la commission de validation des manuels de français pour la 7ème année.

Des rapports de séances ont été transmis à la SPV à la suite de la présentation des formations complémentaires en activités manuelles et économie familiale, **« Enseignement de la cuisine, alimentation et société »**, organisées à la HEP, en septembre 2008 et en février 2009.

Harmos
Dès octobre 2008, le Département a mandaté dix groupes de travail thématiques dont la mission est de *contribuer à la réflexion menée dans le cadre du projet Harmos, en vue de rendre le système vaudois compatible avec celui des autres cantons, comme le prévoient l'Accord Harmos et la Convention scolaire romande. Ce projet implique une refonte de la loi scolaire vaudoise*.

Les 5-9 ont représenté la SPV, par Christine Sözerman et Christophe Monney, dans les groupes **« Degré secondaire » et « Plan d'études et grilles horaires »**. Le premier a traité en particulier les questions relatives aux filières et aux conditions de certification et de promotion.

Avenir des « 5-9 »
Le passage du CYT dans le deuxième cycle primaire Harmos et la restructuration des actuels degrés 7 à 9 (futurs 8-11) vont inévitablement interroger l'organisation des associations de la SPV.
Des contacts à ce propos ont d'ores et déjà été pris avec l'AVMP.
De plus, le nouveau cursus de formation de la HEP pour le secondaire I doit interroger le futur des actuels « 5-9 ».

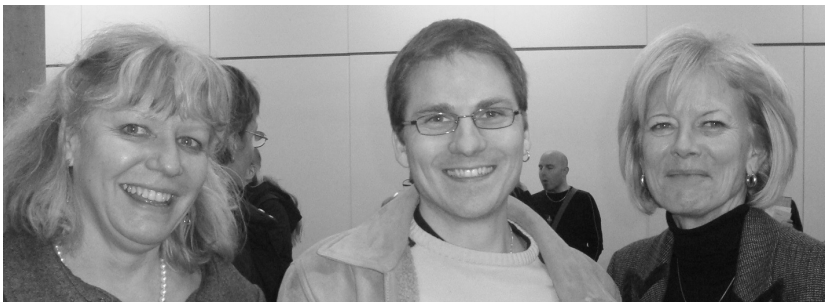

Comité des "5-9"
Françoise Rime Dellsperger
Jérôme Loutan, président
Christine Sözerman, secrétaire-caissière

SVASPRYJAD

Section vaudoise de l'association suisse des professeurs de rythmique Jaques-Dalcroze

Etat des membres

Elise Milliet
Présidente

Une quinzaine de rythmicien-ne-s se sont affiliés ces derniers mois à la SPV. Nous sommes donc 41 membres actifs.

Comité

Durant cette année, notre comité a enregistré les modifications suivantes :

- Nous avons assisté à l'élection de notre nouvelle Présidente, Elise Milliet, suite à la démission de Magali Ibram qui a souhaité mettre un terme à son mandat. Nous la remercions chaleureusement pour son engagement apprécié au sein de notre association.
- Nous avons également élu un nouveau membre du comité en la personne de Marie-Antoinette Gay-Duroux.

Faits marquants

Assemblée générale du 15 novembre 2008 – Ropraz

Cette année a été marquée par des événements importants pour le futur de notre profession, notamment dans le cadre des modifications de statut générées par DECFO-SYSREM. Un groupe de travail a été constitué afin d'étudier cette question. Un dossier sur la problématique de l'enseignement de la rythmique au sein de l'école vaudoise a été élaboré.
D'autre part, une présentation du PER et d'Harmos nous a permis de mieux comprendre les enjeux liés à ces restructurations.
Outre les points courants, d'autres sujets ont été abordés lors de cette assemblée, telles que :

- Présentation et finalisation du document « *Didactique de la rythmique à l'Ecole vaudoise : Objectifs généraux* », réalisé par la Section vaudoise des enseignants de rythmique avec le soutien du SEPS. Ce document a préalablement été testé sur le terrain par un groupe de rythmicien-ne-s. Il sera accessible sur les sites informatiques du SEPS, de la SPV et de « rythmique.ch » prochainement.

- L'organisation de la Journée cantonale de rythmique du 2 mars 2009 à la HEP Lausanne, où une cinquantaine de rythmicien-ne-s était

présents. L'historique et la démarche du document précité nous ont été exposés. L'après-midi a été consacré à des ateliers à choix.

Ces deux thèmes ont été les sujets principaux de nos rencontres avec le SEPS.

Assemblée extraordinaire du 24 janvier 2009 – Morges

Lors de cette assemblée, il a été décidé que cinq de nos collègues déposeraient recours contre les implications liées à DECFO-SYSREM pour notre profession.

Il a également été décidé d'inviter tous les membres de la SVASPRYJAD à renvoyer les avenants aux contrats non signés, accompagnés d'une lettre explicative.

Deux résolutions ont été votées à l'unanimité afin de permettre au Comité de la SPV d'entamer des négociations avec l'Etat en vue de réexaminer notre situation professionnelle tant sur le plan des statuts que sur celui de notre taux d'activité particulier. Ces négociations sont à ce jour en cours.
Nous tenons à remercier la SPV, tout particulièrement son président et son secrétaire général, pour leurs précieux conseils et leur soutien.

Comité de la SVASPRYJAD
Marie-Antoinette Gay-Duroux
Hélène Aubert
Elise Milliet, présidente
Valéry Michel (absent)
Karen Bernouilli (absente)

AVMTM

Association vaudoise des maîtres et maîtresses de travaux manuels

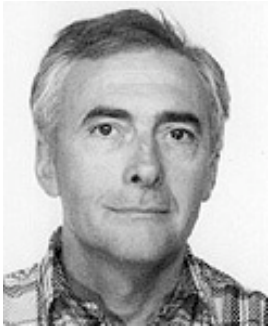

Patrick Besson
Président

Bertrand Raboud m'avait souhaité "bons vents" en me transmettant la barre des travaux manuels.
Des vents contraires ont soufflé, en particulier celui de DECFO-SYSREM. Alors que les négociations allaient cahin-caha, la classe 10 a été attribuée aux enseignants de travaux manuels. Les porteurs de BFC 1 étaient gratifiés de la classe 11 A !
Il ne faut pas être jaloux des avancées salariales des autres, mais plusieurs de nos membres sont titulaires de ce brevet, voire du BFC 2.
Suite à de vives réactions, une assemblée extraordinaire a été convoquée le mercredi 21 janvier 2009. Celle-ci a réuni plus de 60 collègues, les débats très animés ont débouché sur l'adoption d'une résolution qui demandait:

- le renvoi des avenants non-signés accompagnés d'une lettre d'explication.
- le réexamen de notre classification pour obtenir l'équivalence avec le BFC2.

Le comité, mandaté par l'assemblée, a envoyé une lettre à la Cheffe du Département. La réponse n'est pas à la hauteur de notre attente.
Nous voici donc au pied du mur (mais comme dit Futsucon, grand philosophe chinois: "C'est au pied du mur qu'on voit le mieux le mur").
L'espoir d'une amélioration de notre statut est maintenant placé dans les recours au Tribunal des prud'hommes.

Pour les vents portants, un des plus intéressants est le courant qui passe entre l'AVMACT (*Association des maîtresses d'activités créatrices sur textiles*) et notre association. Effectivement, nos comités se sont souvent rencontrés pour évoquer un partenariat voire une fusion des deux associations. Nos formations deviennent très parallèles, notre classification est identique, nous partageons la même grille-horaire, il serait donc souhaitable de jumeler nos forces pour faire avancer les dossiers. Les mois à venir devraient permettre ce rapprochement.

Du côté de la formation, une volée devrait débuter son cursus cet été. Une grande partie des cours romands seront donnés à Lausanne. Malheureusement, les cantons n'ont pas choisi un nombre identique de

crédits et cela pose à nouveau la difficulté de la reconnaissance des brevets. Vaud s'est malgré tout doté de l'exigence la plus élevée, soit 60 crédits.

Quant à la participation des membres du comité, il est à souligner que Jean-Claude Sahli a suivi les débats de la journée "swissmem" le vendredi 23 janvier à Yverdon, où les propos de Messieurs Bobst et Jeandupeux ont passionné l'assistance.
Le 11 mars 2009, Claudine Bonzon et François Corthésy ont participé à une journée organisée par l'Unesco, à Berne. Celle-ci avait pour sujet : "L'artisanat d'art dans l'éducation et la société". Un compte-rendu est disponible sur le site internet de l'AVMTM.

Pour l'avenir, les 5ème/6ème au primaire et l'introduction de l'anglais à la grille-horaire risquent d'avoir des incidences sur notre discipline et le comité reste des plus vigilants sur ces dossiers.

Comité de l'AVMTM
Christian Martin
Jean-Claude Sahli
François Corthésy
Patrick Besson, président
Martial Delacour
Daniel Borel

AVMACT

Association vaudoise des maîtresses d'activités sur textiles

Laurence Calderara
Présidente

Ce printemps, les ACM/ACT ont fait leur show en présentant l'expo « *Des yeux au bout des doigts* » à Mézières. Un moment fort sympathique d'échanges et de rencontres entre collègues, avec la possibilité pour tous de venir découvrir ou redécouvrir des disciplines dites « secondaires ». Un travail à quatre mains réalisé pour plus de diversité et d'efficacité avec nos collègues TM.

Une nouvelle collègue, Birgit Pattey, est venue rejoindre l'équipe du comité AVMACT. Un vent de fraîcheur venu de Neuchâtel, qui nous ouvre des portes sur d'autres horizons…

Romande, telle sera la nouvelle formation d'enseignant-e ACM/ACT. La HEP de Lausanne sera le pôle de cette formation en 3 actes avec :
CAS / *Certificate of Advanced Studies* de 10 crédits
DAS / *Diploma of Advanced Studies* de 40 crédits (CAS + 30)
MAS / *Master of Advanced Studies* de 60 crédits (DAS + 20)
Le coup d'envoi se profile pour cet été. Le comité se réjouit de voir de futur-e-s enseignant-e-s formé-e-s rejoindre les troupes sur le terrain. Mais comme bien trop souvent, on ne propose pas encore d'alternative aux personnes non-formées qui «rendent service » sur du très long terme (un tiers des enseignantes ACM/ACT). Le comité continuera de demander que toutes ces personnes puissent suivre une formation de certification.

Une Assemblée générale extraordinaire de l'AVMACT a eu lieu en janvier 2009. Les collègues ACM/ACT ont salué la revalorisation salariale des enseignantes ACM/ACT avec une bascule en 10A = 9, mais à l'unanimité ont soulevé la problématique de la non-conformité du titre (brevet ENL) reconnu par la CDIP. En effet, jusque là, l'exigence requise pour l'entrée à l'ENL était un CFC. Une formation de maître généraliste n'était pas demandée, d'où le fait que les enseignantes ACT ne peuvent pas enseigner d'autres disciplines. C'est pourquoi l'assemblée a exigé, par le biais du comité AVMACT, que soit offerte la possibilité d'une formation complémentaire ou de formations dans d'autres disciplines.

Le comité estime de son devoir de réagir à la réponse négative du DFJC suite à sa demande. Les enseignantes ACT n'ont pas eu le choix de leur cursus et elles désirent actuellement ne plus rester sur « une

voie de garage », et espèrent pouvoir continuer à faire évoluer les activités créatrices sur textiles, des branches bien plus importantes que l'on ne peut l'imaginer !

Comité de l'AVMACT
Laurence Calderara, présidente
Fabienne Bettex
Gaëlle Repond
Birgit Pattey
Catherine Quiblier

AVMD

Association vaudoise des maîtres et maîtresses de classes de développement

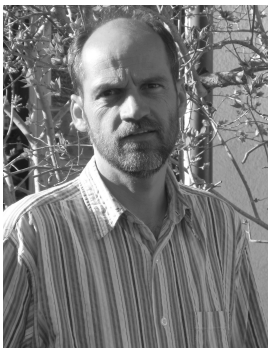

Bernard Grandjean
Président

Le comité de notre association s'est réuni à de nombreuses reprises lors de cet exercice. A noter une grande stabilité de présence des membres, ainsi qu'une fidélité à toute épreuve, que l'on peut interpréter comme la marque d'une belle confiance mutuelle.

Matinée pédagogique du 17 septembre 2008, Crêt-Bérard
C'est désormais une tradition bien ancrée de se réunir à Crêt-Bérard, sous forme de collaboration étroite entre AVMD et SESAF.
Les 160 participants de cette édition au titre évocateur « *Classe D et interculturalité, mariage d'amour ou de raison ? »* ont pu entendre Mme Véronique Schoeffel, de l'organisme CINFO (*Centre d'information, de conseil et de formation*), spécialisée dans la formation des professions de la coopération internationale.
M. Serge Loutan, Chef du service du SESAF, a présenté l'état des lieux du projet RPT et a répondu aux questions des participants.

Assemblée générale du 17 septembre 2008
Les 39 collègues présents ont adopté à l'unanimité la refonte des statuts de notre association. Le changement fondamental, soit l'obliga-

tion de devenir membre de la SPV, a été bien compris et clairement avalisé par l'assemblée.

Groupe de travail Conception pédagogique RPT du SESAF
Les principales revendications émises par le Groupe de travail « Intégration » de la SPV ont été portées à bout de bras par les divers syndicalistes engagés dans ce groupe de travail. Le rapport final vient d'être édité et la Commission de Référence RPT devra l'accepter tout prochainement. Un durcissement des rapports est inévitable, car nous défendons avec vigueur la mise en place de conditions de réussite du principe intégratif.

Groupe de travail Pédagogie différenciée Harmos
Le président de l'AVMD a été engagé dans ce groupe de travail qui s'est réuni à 7 reprises. Les membres du groupe, dirigés par M. Claude Vetterli, Directeur de l'établissement de Genolier, ont posé des jalons, sans doute idéalistes voire révolutionnaires, favorisant le processus d'intégration et la différenciation de l'enseignement. Cette réflexion devrait permettre de dégager quelques idées-force adaptées au terrain.

Participation à la Commission Enseignement spécialisé du SER
La 8ème journée romande de l'enseignement spécialisé, organisée par la commission du SER dans laquelle l'AVMD est activement engagée, a connu un fort taux de participation. L'intervenant principal, M. Daniel Calin a surpris l'auditoire par sa prise de position tranchée en défaveur de l'intégration et la table ronde de la fin de journée n'a malheureusement pas permis de dégager des principes concrets d'application du processus d'intégration d'élèves présentant des besoins spécifiques dans les classes régulières.

Préparation de la prochaine Journée pédagogique du 23 septembre 2009
D'entente avec le SESAF, et avec M. André Müller comme interlocuteur direct, notre comité a décidé d'organiser une nouvelle journée pédagogique, en séparant clairement la partie associative de la formation continue. La transition école-métiers occupera la matinée, et des échanges sous forme d'ateliers permettront l'après-midi d'entrer plus personnellement en contact avec les inspecteurs de l'enseignement spécialisé.

Echanges avec l'AVMES
Les relations étroites développées l'an passé avec l'AVMES permettent aujourd'hui de préparer ensemble la présentation de nos associations respectives à l'IPS, Institut de Pédagogie Spécialisée de la HEP,

et de tenir un discours commun renforcé par nos convictions partagées.

Prise de position de l'AVMD face à DECFO-SYSREM
Le comité a pris clairement position suite à l'affront administratif essuyé (entendez l'absence de reconnaissance de notre titre d'enseignement) et a recommandé à ses membres de manifester leur désappointement auprès de l'autorité d'engagement.

Comité de l'AVMD
Bernard Grandjean, président
Michèle Charrière
Anne Catherine Pasche
Nicolas Baume, caissier
Eric Michel
Elisabeth Cappelli
Valérie Wild

AVEPS

Association vaudoise d'éducation physique scolaire

Serge Weber
Co-Président

2008, une année de double vice-Présidence. Aucun membre de notre association ne s'est présenté au poste de Président. Pascal Mornod et Serge Weber ont alors relevé le défi de cette présidence à deux qui fonctionne bien. Chacun gère ses dossiers et les entretiens réguliers permettent de faire des choix et d'avancer dans différentes directions. Le Comité de l'AVEPS s'est réuni 11 fois durant l'année.

2008, le premier janvier annonce la mise en application du changement de statuts, le Comité de l'AVEPS avait des interrogations quant au nombre de démissions qui allaient survenir puisque tous les membres actifs de l'association doivent adhérer à la SPV. Une quarantaine de membres ont démissionné. Nous savions que ce changement impliquerait des départs. Cela représente environ 15% des membres actifs. En janvier, nous avons demandé à tous nos membres de faire leur choix: rester à l'AVEPS et s'affilier à la SPV ou démissionner. Plusieurs membres ont d'ores et déjà choisi de suivre le Comité. Merci à eux. Une des raisons principales avancées par les démissionnaires est

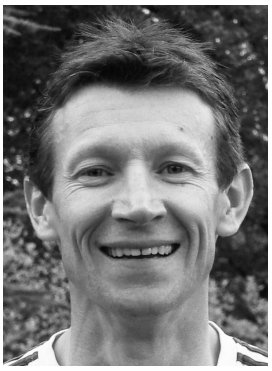

Pascal Mornod
Co-Président

l'obligation de s'affilier à un syndicat. Cela peut paraître étrange de la part de maîtres-se-s d'éducation physique qui enseignent le fair-play, et dont l'une des actions principales est de promouvoir l'aspect social de notre discipline. Est-ce lié à la SPV ? ou au fait que c'est un syndicat ? La réponse est plus complexe que cela.

2008, le chantier Harmos démarre. Serge Weber est impliqué en participant au Groupe de Travail 2 concernant la "primarisation" du CYT. Ce groupe a élaboré des pistes qui ont été présentées lors du Forum Harmos du 31 janvier à l'Université. Comme annoncé par Frédérique Batori, Président du groupe, le coup de coeur est le maintien de ce mélange d'enseignant-e-s entre les généralistes et les spécialistes, et de tendre vers une formation du type *Master* pour les généralistes. Cette position, mentionnée notamment dans le rapport 2008, est la même que celle de l'AVEPS. Une commission de l'AVEPS s'est également penchée sur le problème de la "primarisation" du CYT et de son implication sur les heures d'EPS données par le spécialiste. Ce travail a été présenté lors de notre AG de novembre.

2008 a vu une première collaboration avec la HEP, concernant la formation continue en EPS, le Comité espère pouvoir reconduire cette démarche.

2008 et le retour des comptes équilibrés l'Etat de Vaud nous a fait choisir de demander au Conseil d'Etat, la remise à niveau des heures perdues en EPS au Gymnase en 2001. Plusieurs rencontres ont eu lieu avec Monsieur Bez et Madame Lyon, cette dernière s'est engagée auprès des MEP à réintroduire une période en 3è année dès la rentrée 2010. Tout n'est pas encore entériné et des adaptations devront encore être trouvées. En parallèle, le dossier des heures d'EPS dans les écoles professionnelles s'est ouvert et ce dossier est également traité par Pascal Mornod avec le soutien de la SPV.

2008, a nécessité beaucoup d'énergie pour l'immense chantier DEC-FO-SYSREM. C'est une incompréhension de la part des MEP que de voir notre diplôme fédéral 1 non reconnu pour la classe 11. En effet, la formation de 3 ans nous amenait à un Diplôme fédéral 1 de maître d'éducation physique, reconnu dans toute la Suisse pour enseigner au secondaire 1 et dans le canton de Vaud nous pouvions même enseigner au secondaire 2. Dès 1983, avec un brevet d'instituteur ou une licence universitaire, nous étions tous des spécialistes de l'éducation physique, et avions tous 2 titres d'enseignant-e-s. Aujourd'hui, seuls ceux qui possèdent une licence (par ailleurs l'équivalence au *Master*) sont reconnus avec leur diplôme fédéral de MEP. Les autres ont un titre jugé

non conforme, mais l'Etat les autorise à enseigner. Plusieurs collègues ont fait recours contre cette décision et le Comité les soutient dans leur action.

2008, la Confédération s'implique pour promouvoir le mouvement au quotidien, et Santé Suisse s'inquiète de la tendance à l'obésité. Le Comité s'est prononcé pour le maintien des 3 heures d'EPS dans l'Ordonnance fédérale pour l'encouragement au sport, cette loi était en consultation durant l'été dernier. A ce jour, les milieux concernés n'ont toujours pas entériné cette ordonnance et notre faîtière, l'ASEP, suit de très près les débats sur le plan fédéral, tant pour que la quantité (les 3 heures) que pour la qualité de l'enseignement de l'EPS figurent dans l'ordonnance.

2009, voit un Comité au complet qui travaille actuellement sur 3 dossiers:

- la reconnaissance du Diplôme fédéral 1 de MEP,
- la perspective de décharger un membre du Comité pour un travail plus professionnel,
- le maintien ou non de notre journal CONTACTS qui est une des charges financières importantes de notre association.

Cette équipe mixte de MEP se voit une fois par mois et tente dans la mesure de ses moyens de faire avancer la cause de l'éducation physique dans notre canton. Qu'ils soient ici tous remerciés.

Comité de l'AVEPS

Pascal Monod, co-président
Vanessa Lecoultre, secrétaire
Anouk Nussbaum, rédactrice
Lionel Bonvin, responsable technique
Sybille Roch, caissière
Serge Weber, co-président
Alexandre Cuche (absent)

AVMES

Association vaudoise des maîtres et maîtresses de l'enseignement spécialisé

Lucia Polli
Présidente

Le comité s'est réuni régulièrement. Deux membres ont démissionné. Nous cherchons toujours à renforcer notre équipe par de nouveaux membres.
Malgré un léger manque de forces, les membres du comité et plusieurs membres de l'association ont participé avec dynamisme aux actions, aux journées pédagogiques, au forum de la SPV du 18 mars 2009 sur l'intégration, aux conférences des présidents de la SPV, au groupe du SER, aux diverses commissions et groupes de travail et rencontres.

Groupe intégration
Les préoccupations liées à l'intégration scolaire d'élèves en situation de handicap ont animé les séances du comité et du groupe de travail nommé « Groupe Intégration ». Ce dernier a permis à des membres de l'AVMES de s'exprimer à ce sujet. En plus des discussions et des actions menées auprès des autorités et de notre partenaire patronal (association des institutions privées, AVOP), cette année, nous avons eu le plaisir de partager nos interrogations avec le groupe de travail de la SPV qui a donné lieu à un texte de référence « pour une école ouverte et non-discriminante ».

Commission paritaire professionnelle et commission quadripartite
Les Commissions paritaire professionnelle et quadripartite ont continué le travail de maintien et de mise à jour des articles de la CCT régissant nos conditions de travail. Durant cette année, ces commissions ont permis de modifier et ajouter de nouveaux articles à notre convention collective de travail, clarifiant droits et devoirs des enseignant-e-s et des directions.
En outre, nous saluons l'adhésion de l'Institution de Lavigny à notre Convention collective de travail ; deux institutions s'intéressent à l'heure actuelle à y adhérer aussi, les démarches pour concrétiser ces adhésions sont en cours.

Dossier conditions de travail AVOP-AVMES/étatisation
Cette année a vu croître une disparité (annoncée au préalable aux instances concernées par le comité) au niveau des conditions de travail entre les enseignants engagés dans les institutions privées d'utilité publique (AVOP) et les enseignant-e-s spécialisé-e-s engagé-e-s à l'Etat. L'entrée en vigueur de DECFO-SYSREM dans le secteur étatique a

amené des améliorations substantielles, notamment au niveau du salaire (tout particulièrement celui des jeunes enseignants spécialisés). De plus, ce changement s'est fait au détriment des enseignants spécialisés engagés dans le secteur privé dont les disparités sur le temps de présence aux enfants sont, de plus, notoires.

Le comité a donc réfléchi afin de mieux comprendre les différences entre les deux secteurs et a demandé à ses membres de définir les mandats à poursuivre afin d'améliorer cette situation. Une assemblée générale extraordinaire a donc été convoquée le 12 mars 2009. Deux préoccupations sont au cœur de cette démarche : **l'équité de traitement** pour les enseignant-e-s qui ont pour mission d'accompagner scolairement les élèves en situation de handicap dans des structures spécialisées ainsi que la crainte d'une **fuite des enseignant-e-s spécialisé-e-s des institutions**, créant ainsi une difficulté de recrutement pour l'avenir et une perte de compétences auprès de nombreux élèves en situation de handicap.

L'assemblée a donc mandaté le comité d'entreprendre des négociations auprès de l'AVOP afin d'obtenir des conditions de travail équivalentes à celles de l'Etat ET d'amorcer aussi des négociations auprès de l'Etat (en partenariat avec le comité de la SPV) pour une éventuelle étatisation de notre statut, en maintenant la particularité du travail en institution.

Comité de l'AVMES
Mireille Moia Carrard
Christophe Schenk
Léonard Camposo
Rémy Châtelain
Lucia Polli, présidente
Bernard Durrer, secrétaire (absent)

AVESAC

Association vaudoise des enseignant-e-s en structures d'accueil

Anne Gillièron
Présidente

« Apprendre aux hommes à vivre ensemble est une longue bataille qui n'est jamais complètement gagnée. Elle nécessite une réflexion sereine, une pédagogie habile, une législation appropriée et des institutions adéquates. »

Amin Maalouf
in *Le Dérèglement du monde*. Grasset p.295

Dans cet ouvrage puissant paru au début de l'année, Amin Maalouf affirme que nous sommes entrés dans le XXIème siècle sans boussole et que nous vivons, entre autres, un dérèglement intellectuel caractérisé par « un déchaînement des affirmations identitaires qui rend difficiles toute coexistence harmonieuse et tout véritable débat. »

Dans le droit fil de ces propos, les travaux du comité de l'AVESAC ont été marqués dès le début de l'automne par les impacts d'affirmations identitaires fortes. Les événements qui se sont produits ne concernent pas, comme on pourrait le croire, les élèves des classes d'accueil ou leurs familles dont il est question dans les propos de Maalouf qui toujours parle de peuples et de migrations. Ils ne concernent pas non plus les requérants d'asile déboutés, relégués à fond de cale, ni le nombre croissant de « mineurs non – accompagnés » arrivés en ville avec leur mètre huitante et leurs visages d'hommes et qui demandent à rejoindre les bancs d'école.
Ceux-ci continuent à être en contact avec les professionnels et les diverses associations en charge des immigrants dans le canton de Vaud, qui font leur travail avec une rigueur et une persévérance jamais démenties depuis que des structures d'accueil existent.

Plus près de nous que ces tâches qui nous occupent ordinairement, les crises de l'automne nous ont atteintes personnellement, dans nos identités professionnelles et syndicales. L'exposition des différents statuts salariaux des enseignant-e-s a permis à chacun de mesurer d'une part à quelle aune il était considéré par son employeur et d'autre part sur la base de quels critères il était défendu par son syndicat. On le sait, il s'en est suivi une effervescence émotionnelle impressionnante, faite de discussions nourries, de comparaisons, d'incompréhension, d'accords ou de divergences, de conciliation ou de ruptures définitives.

Constituée par des enseignant-e-s des degrés –2 +9 ainsi que par des maître-sse-s de l'OPTI, l'AVESAC n'a pas échappé à ce séisme qui a dressé les professionnels contre leur employeur mais aussi les uns contre les autres, sur ce qu'il faut bien appeler des champs de bataille identitaire. Dans la foulée, la question de l'appartenance syndicale de l'association, qui avait été débattue démocratiquement avant d'aboutir à une adhésion concertée à la SPV en 2005, est revenue sur le devant de la scène. Les tensions générées par la question des salaires ont eu raison de la volonté de conciliation de quelques-uns des membres restés peu favorables à cette appartenance. Ainsi, non sans avoir tenté le dialogue, un membre du comité, fondateur de l'association et rédacteur des statuts a démissionné lors de l'AG d'octobre. Il a été suivi, pour des motifs similaires, par deux membres actifs dans le courant de l'hiver. Dans le même temps, d'autres, enseignant-e-s breveté-e-s ou licencié-e-s ont réaffirmé leur souhait de voir l'AVESAC rester centrée sur la valorisation des spécificités de l'enseignement du FL2 et sur le maintien de structures d'accueil souples et adaptables, capables de répondre avec pertinence aux défis posés par l'arrivée constante d'enfants allophones dans l'école publique obligatoire.

Faire des choix est rarement chose aisée, cependant il est heureux que chacun puisse se positionner et exprimer ainsi clairement ce qui lui tient à cœur. Pour pénibles qu'ils puissent être parfois, les débats apportent vie et énergie dans une association. Ils ont un fort potentiel de créativité. Le pire, lorsque l'avis de chacun est sollicité, reste de ne rien dire du tout !

Alors, entre manifestations, soirées de débats, prises de position, accords et désaccords fondamentaux, les négociations des syndicats avec le Conseil d'Etat ont pour avantage d'avoir sorti les fonctionnaires du service public de leur tiédeur habituelle. Elles ont aussi constitué un intéressant pôle d'observation de l'expression de questions identitaires. Ce qui nous ramène au propos initial de ce texte et aux fondements des préoccupations de l'AVESAC.

En effet, nous avons toutes et tous été bousculés dans l'idée que nous nous faisons de nos identités et statuts professionnels. Confrontés à la considération variable de l'employeur, des syndicats et des collègues à ce propos, beaucoup d'entre nous se sont sentis déconsidérés et ont dû, pour le moins, concéder du terrain.

Excellent exercice qui consiste à se demander quelles perspectives demeurent essentielles et comment rester centrés quand nos repères

habituels sont bouleversés ! Entre sécurité et ébranlement, il y a comme une fraternité humaine. C'est sans doute ce qui fait dire encore à Amin Maalouf qu'*« il n'y a plus d'étrangers en ce siècle, il n'y a plus que des compagnons de voyage. »* La question n'est évidemment pas nouvelle pour les membres de l'AVESAC. Actives depuis plus de vingt ans dans le domaine de l'intégration, on peut dire que les forces professionnelles sur le terrain de l'accueil sont à maturité. Il est temps qu'elles soient considérées comme tel.

Dans ce domaine, comme dans celui de l'intégration des enfants « différents », il est souhaitable que l'institution scolaire, qui se dirige vers « une école ouverte et non – discriminante » cesse de procéder à une remise en question systématique des réponses apportées de longue date par les enseignant-e-s du terrain. La responsabilité incombe aux cadres et aux dirigeants du DFJC d'œuvrer aux changements avec un rythme raisonnable, sans se laisser séduire par des concepts importés et autres idées toutes faites mais en tenant compte des spécificités du canton. Il s'agit de considérer l'expertise des enseignant-e-s et de l'inclure dans les perspectives structurelles de l'institution.

Incluse dans l'ensemble du corps enseignant vaudois, l'AVESAC a participé à son évolution. Le comité a observé les événements, s'est positionné, puis a tenté de dégager quelques conclusions et perspectives. Simultanément il a gardé son attention sur la mise en place de la formation en didactique du français langue 2 à la HEP, est intervenu pour que figurent des objectifs dans cette branche dans le PER qui n'en contenait pas, s'est tenu prêt à intervenir dans toute consultation au sujet de la nouvelle Loi scolaire dans le but que les actuels articles concernant les classes d'accueil n'y soient pas omis et a participé à diverses consultations syndicales, institutionnelles et politiques. Telle a été son activité durant cette année.

Reflet virtuel de ce qui nous occupe, le site *www.avesac.ch* a été entièrement refondé par une informaticienne professionnelle en automne 2008. Augmenté au fil des jours dans la mesure du temps à notre disposition, il offre encore un fort potentiel de développement. Désireux de passer le flambeau, nous espérons que d'aucun seront déterminés à reprendre ces acquis et à les faire fructifier.

Comité de l'AVESAC
Anne Gillièron, présidente
Muriel Dutoit
Marie-Claude Golaz
Driton Kajtazi

AVMM

Association vaudoise des maîtres-ses de musique

Gaël Liardon
Président

Créée en 2007, et regroupant d'abord des membres de la SVMM qui cotisent à la SPV, l'AVMM peine à trouver son identité. Elle n'est, à ce jour, forte que d'une quinzaine de membres.
Son président jusqu'en avril 2009, Gaël Liardon a néanmoins participé à quelques séances de la Conférence des présidents et a fourni à la SPV ses observations relatives au contenu du Plan d'études romand en ce qui concerne l'enseignement de la musique. Il a aussi, avec la SVMM et l'EAV (enseignants en arts visuels, chez SUD), pris contact avec la Cheffe du DFJC relativement à l'enseignement et l'avenir de la discipline dans l'école vaudoise et participé à la Table ronde du forum Harmos du 31 janvier 2009.

Lors de l'AG annuelle du 21 avril 2009, Gaël Liardon a présenté sa démission.

Fort d'un nouveau membre, le comité actuel a donc comme responsabilité première de donner du tonus à l'association.
Ensuite, un rapprochement avec les enseignant-e-s en arts visuels membres de la SPV pourrait être envisagé, afin de créer un pool artistique en son sein. (JD)

Commissions et délégations

Commission consultative de l'enseignement spécialisé

Bernard Durrer
Secrétaire AVMES

Les associations et instances qui composent cette commission sont toujours bien engagées dans la mise en œuvre de la RPT. Les travaux de concertation vont bon train pour finaliser la réorganisation d'ici fin 2010. Pour rappel :

- Au niveau du parapublic, l'AVOP, l'ADEAP et diverses associations s'occupant d'enfants en difficulté réunies en un Groupe d'intérêts pour la mise en œuvre de la RPT continue ses travaux de réflexion.

- Au niveau du DFJC, le COPIL et la Commission de référence, cette dernière subdivisée en 4 groupes :
  - pour l'enseignement spécialisé : Conception pédagogique, Financement, Organisation et mise en œuvre,
  - Pour la logopédie/psychomotricité : Mesures individuelles sont en mesure de rendre leur rapport définitif.

En ce qui concerne le groupe Conception pédagogique, subdivisé en 3 sous-groupes :

- Projet pédagogique
- Formation initiale et continue
- Conditions et aménagements à l'école ordinaire.

Ce dernier a rendu son rapport à fin 2008.

En raison de la large consultation sur la RPT décidée par le DFJC/SESAF/OES, la Commission consultative de l'enseignement spécialisé a été mise en veilleuse depuis 2007. Pour s'informer de manière plus détaillée, il faut se référer aux rapports des organismes ou instances mentionnés ci-dessus.

La mise en place de la RPT génère la réorganisation de l'enseignement spécialisé, en particulier l'intégration maximale des élèves en situation de handicap dans un projet de pédagogie inclusive voulue par le SESAF/OES. Les répercussions du *retour* des élèves des institutions privées vers les établissements scolaires provoquent des difficultés de gestion. Cet aspect intégrateur a été largement débattu dans le cadre de l'AVMES qui a participé aux réunions du Groupe de travail "Intégration" de la SPV. Ce dernier a rendu son rapport à fin 2008.

Commission consultative de l'Institut de formation continue de la HEP

Martial Delacour
Comité SPV

En raison de la prochaine entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la HEP et de son règlement d'application, la Commission consultative de l'Institut de formation continue de la HEP ne s'est pas réunie.

Intersyndicale des Prafos

Yves Froidevaux
Adjoint au Secrétariat général SPV

Pour rappel, l'Intersyndicale des Prafos réunit des représentants élus des praticiens-formateurs de la HEP et un délégué de la SPV, du SSP et de SUD.

Depuis la dernière Assemblée des délégués de la SPV, l'Intersyndicale a organisé deux assemblées générales des praticiens-formateurs, rencontré à plusieurs reprises la direction de la HEP, notamment le nouveau recteur, Guillaume Vanhulst et, finalement, participé à 3 séances de négociations sur le futur statut des praticiens-formateurs et sur les articles du nouveau règlement de la HEP traitant des prafos.

Le 7 octobre 2008, l'assemblée a reconduit le mandat de l'Intersyndicale pour une année et entendu Mme la Cheffe du Département sur la rénovation du statut des prafos. Deux mois plus tard, à la suite de la signature d'une convention, signée par le Conseil d'Etat et la FSF, débutaient des négociations sur le nouveau statut des formateurs de terrain. Les propositions amenées à la table par l'Intersyndicale n'ont été que très partiellement prise en compte dans le résultat final, tel que décliné dans la décision no 117 de la Cheffe du Département.

Le bilan de ces négociations a été établi lors d'une assemblée qui a réuni une cinquantaine de praticiens-formateurs, le 23 mars à Pully. A cette occasion, une résolution a été votée, notamment pour dénoncer la diminution importante de l'indemnité versée et la suppression du supplément salarial pour les personnes bénéficiant du "cliquet" après 15 ans d'expérience dans les degrés secondaires. Dans cette prise de position, les collègues ont été encouragés à écrire à Mme la Cheffe du Département pour signifier leur démission ou, au minimum, leur désapprobation sur le traitement réservé aux formateurs de terrain.

Fondation Jeunesse SPV

Vente du Mimosa

Stéphane Guinchard
Président

Doublé!
MERCI… aux enseignants qui ont pris du temps pour notre vente de mimosa !
MERCI… aux directions qui ont autorisé cette vente dans leur établissement !
MERCI… aux élèves « super vendeurs » d'un instant pour venir en aide à leurs camarades !
MERCI… aux acheteurs de ce « soleil de janvier » !

Oui, MERCI, car cette année 2008, vous nous avez commandé le double de cartons de fleurs qu'en 2007! Malheureusement, l'état du mimosa cette année était globalement moins bon que les années précédentes. Quelques bouquets sont même arrivés pourris. La faute aux conditions climatiques particulièrement humides de ce mois de janvier en Côte d'Azur.

Aides
Nous avons pu honorer 76 demandes d'aide individuelles et offrir une somme plus conséquente à 6 fondations et associations en lien avec la jeunesse vaudoise. En novembre dernier, le Conseil de fondation a décidé de reverser 10% de la vente aux classes participantes. Nous avons élargi l'âge des ayants droit jusqu'à 20 ans dans l'année et toujours scolarisés. De plus, l'aide individuelle a été augmentée à hauteur de 500 francs maximum par jeune et par année.

Conseil de fondation
Christian Laffely, caissier de notre fondation depuis une dizaine d'années, quitte le Conseil. Arrivé à l'âge d'une retraite active et méritée, nous ne pouvons que le remercier grandement pour tout le travail effectué et la rigueur dans la tenue des comptes durant toute cette période.

Recrutement
Nous sommes donc à la recherche d'un nouveau caissier. Nous sommes également en quête d'un enseignant secondaire, le Conseil n'étant composé que de membres du primaire. Ce d'autant plus que les demandes d'aide nous viennent principalement du secondaire. Le poste vous tente? N'hésitez pas à rejoindre notre équipe!

COSAB

Comité d'octroi des congés sabbatiques

Anne Gillièron
Présidente du COSAB

Le COSAB a délibéré dans un climat serein durant l'exercice 2008-2009. Loin de l'agitation de la rue, il a examiné 87 dossiers envoyés par des enseignants du primaire, du secondaire I et du secondaire II (écoles professionnelles et gymnase) à raison d'un tiers environ pour chacun des 3 ordres d'enseignement. Au terme des délibérations, 63 demandeurs ont reçu une réponse positive, ce qui correspond à un taux d'acceptation de 74%. D'une manière générale, la qualité des dossiers est en hausse et le propos des projets correspond de mieux en mieux aux objectifs des congés tels qu'ils sont définis dans le règlement. Parmi les dossiers qui n'ont pas pu être validés, certains étaient trop faibles, d'autres trop éloignés des buts du COSAB. La troisième série de refus tient en partie à la compréhension difficile du propos et de la motivation de son auteur.

En tous les cas, une réponse négative est toujours difficile à recevoir et peut être entendue comme une absence de reconnaissance de l'employeur. C'est pourquoi, il est bon de rappeler que les décisions du COSAB ne portent que sur les dossiers déposés et sur leur contenu. Elles n'ont par conséquent aucune valeur d'appréciation de la qualité du travail et de l'engagement des enseignants auprès de leurs élèves et de leur établissement.

De telles réactions sont toutefois bien compréhensibles tant il est vrai que la profession devient de plus en plus exigeante alors même que le climat social et professionnel se péjore. De fait et bien qu'octroyés par un comité paritaire, les congés sabbatiques sont ressentis comme une reconnaissance forte de l'employeur et leur refus comme du mépris. Il vaudrait sans doute la peine d'examiner cette question et de songer à la possibilité d'accepter tous les dossiers pour lesquels les conditions formelles sont remplies. Pour autant que de se souvenir que la reconnaissance est un processus réciproque, chacun pourrait sortir gagnant d'une telle décision.

Fondation vaudoise du patrimoine scolaire

Association du Musée de l'école et de l'éducation

Jacques-Etienne Rastorfer

Après le 25ème anniversaire, marqué par l'édition d'un calendrier, cette année aura été celle de la transition. En effet, M. Jean-Pierre Carrard a annoncé sa démission de la présidence de la Fondation. Son remplacement est assuré *ad interim* par Mme Yvonne Cook, durant une phase de recomposition du Conseil de Fondation où l'entrée de notre collègue SPV René Blind est à signaler.
Il faut rendre hommage aux bénévoles qui par leur travail considérable permettent la conservation de la mémoire de l'école vaudoise : avec J-P. Carrard et Y. Cook, il faut mentionner particulièrement M. Edward Pahud.

La SPV soutient la Fondation, et je la représente dans son Conseil. Vos remarques et propositions me seront donc précieuses.

Commission consultative des constructions scolaires

Jean-Marc Haller
Secrétaire général

La Commission consultative des constructions scolaires ne s'est pas réunie depuis la dernière Assemblée des délégués de la SPV.

Secrétariat général

L'année DECFO-SYSREM

Jean-Marc Haller
Secrétaire général

Marie-Claude Jeanneret
Secrétaire

Yves Froidevaux
Adjoint au Secrétariat général SPV

Le secrétariat général de la SPV a vécu, cette dernière année, au gré des courants, des tempêtes et autres intempéries suscités par le projet de réforme structurelle des fonctions et des salaires des employés de l'Etat.

Ainsi, les permanents, Marie-Claude Jeanneret, Yves Froidevaux et le soussigné ont été impliqués de manière importante, à divers degrés, dans :

- les séances de négociations (YF, JMH) ;
- les réponses à donner par téléphone, courriel ou courrier, aux nombreuses questions et commentaires des membres (MCJ, YF, JMH) ;
- l'organisation et la logistique des actions entreprises, manifestations ou grèves (MCJ, YF, JMH) ;
- les séances organisées par les sections d'établissement ou associations locales d'enseignants (YF, JMH) ;
- la diffusion des *Majuscules* et convocations aux membres (MCJ, YF, JMH) ;
- l'accompagnement des collègues dans leurs démarches de recours auprès du TRIPAC, notamment en les aidant à constituer leurs dossiers (YF, JMH) ;
- la participation aux assemblées générales extraordinaires de la SPV ou de ses associations, notamment l'AVMTM, l'AVMACT, la SVASPRYJAD, l'AVMP et l'AVECIN, dont les membres ont été spécifiquement concernés par certaines des décisions prises par le Conseil d'Etat (YF, JMH).

En chiffres, cela représente plus de 22 séances de négociations ou de préparatoires et 12 assemblées d'associations, de sections d'établissements et d'associations locales d'enseignants. Plus de 70 dossiers de recours au TRIPAC, et d'innombrables échanges individuels à ce sujet avec des collègues.
Ce travail très conséquent n'a pu se réaliser sans que des conséquences négatives apparaissent, principalement dans le suivi de certains dossiers individuels et le traitement de questions ou de réponses à des situations posées par les membres.

Le sentiment qui prévaut au terme de cette année est de n'avoir pu traiter que l'événementiel, sans pouvoir réaliser certains objectifs à

moyen terme et prospecter pour l'avenir, en termes de gestion administrative, ou relativement à la mise en place des sections d'établissements, à la recherche de partenaires commerciaux, etc…

Selon les années, certaines activités prennent plus d'importance. Celles-ci sont mises en avant dans le présent rapport, qui ne peut refléter l'entier de la diversité des tâches quotidiennes.

Harmos
Yves Froidevaux et Jean-Marc Haller ont participé aux réflexions concernant le projet de nouvelle Loi scolaire en lien avec l'harmonisation de la scolarité voulue au plan suisse en participant à des groupes de travail qui se sont retrouvés à 8 reprises. Ayant rendu leurs rapports, ces groupes sont actuellement inactifs mais restent à disposition du DFJC.

Décanat
Le secrétaire général a représenté la SPV dans le COPIL décanat mis en place par la Cheffe de Département pour trouver une solution à la question du statut des doyens.
6 séances de préparation et de COPIL ont abouti à un projet proposé par le Département. Une séance de négociations devait avoir lieu avec les associations faîtières, mais est suspendue jusqu'à résolution des questions de cohérence juridique et des implications financières. Ce dossier tarde à se conclure, après plusieurs années de discussions et de travaux.

Etat des membres
En une année, le nombre de membres actifs et associés actifs (état en avril 2009) a augmenté de 1,9 % (58 personnes en plus) pour atteindre 3'113 membres.
Cette hausse apparemment modeste recouvre une réalité beaucoup plus importante de démissions et admissions ! En effet, ce ne sont pas moins de 139 membres actifs qui ont quitté la SPV en 2008, principalement pour cause de départ à la retraite et par conséquent 197 personnes qui ont adhéré. Soit plus de 330 mouvements administratifs à régler sans compter toutes celles et ceux consécutives à des modifications d'adresse, de nom, de taux d'activité ou de changement d'appartenance à une association de la SPV.

Finances
La comptabilité de la SPV comporte plus de 4'000 écritures que la secrétaire, Mme Jeanneret, contrôle enregistre et archive ; les 650 pièces

comptables et les cotisations des membres étant regroupées sous forme de listes mensuelles.

La Commission des finances vérifie la bonne gestion de la SPV en se basant sur un classeur présentant 100 comptes pour un chiffre d'affaires qui dépasse un million deux cent quarante mille francs.
Le secrétaire général porte la responsabilité du suivi du budget, de l'imputation des sorties et des entrées dans les comptes et les prises de décision financières ordinaires.

Un autre aspect de la gestion financière est le recouvrement des cotisations impayées. C'est une tâche fastidieuse, qui charge inutilement le bateau. Si l'immense majorité des membres est de bonne foi, il faut parfois constater la difficulté pour certains à régler leur dû, qui peut aller jusqu'à la contestation de leur appartenance à la SPV ! Cela a représenté environ 80 échanges individuels durant l'année.

Ainsi à fin avril 2009, 101 personnes n'ont pas réglé, ou n'ont réglé que partiellement, leur cotisation 2008 (3,2% des membres actifs).
Durant ce dernier exercice, un travail important a été effectué afin d'accélérer l'envoi des rappels, d'exiger les 20.-- frs supplémentaires de frais de rappel et de contacter personnellement toutes les personnes qui ne donnaient pas d'informations au sujet du non-paiement de la cotisation. Ainsi, la part de cotisations impayées au 31 décembre a été réduite d'un tiers.
Dans certains cas, ce travail permet de découvrir un-e membre en situation de détresse morale ou de santé déficiente et de pouvoir alors exprimer la solidarité requise par les statuts de la SPV.

Accompagnement, conseils et renseignements
Le questionnement des membres, plus de 2300 courriels courriers ou téléphones, concerne essentiellement les conditions et les modalités (par ordre d'importance quantitative) :
- de départ à la retraite ;
- d'obtention du congé maternité et de la reprise à temps partiel de l'activité professionnelle ;
- de transfert d'établissement ;
- de transformation du contrat de durée déterminée en durée indéterminée ;
- de situations d'assurances juridiques, RC ou maladie (modifications de contrats ou situations particulières).

Puis, ce sont essentiellement des questions de tensions relationnelles avec des élèves ou des parents d'élèves, parfois des remises en ques-

tion des compétences pédagogiques ou professionnelles, ainsi que les conflits que cela engendre avec les directions d'établissement et la DGEO, qui conduisent les membres de la SPV à demander à être conseillés, accompagnés ou défendus.
Ainsi, 6 ouvertures de procédure d'avertissement à l'encontre de membres de la SPV ont nécessité un accompagnement fort du Secrétaire général avec, dans un cas, l'engagement d'un avocat. De plus, le Secrétaire général a accompagné une dizaine de collègues lors d'entretiens avec leur direction d'établissement.
2 sections de la SPV, en lien avec l'association locale des enseignants, ont demandé un accompagnement dans des différents collectifs avec la direction d'établissement.

Régulièrement, des questions concernant la santé, relatives aux possibilités d'évolution de carrière, ou au désir de démissionner font l'objet de demandes précises et souvent complexes.
La diversité des situations est le lot quotidien de l'activité du secrétariat général, entre la demande d'une réponse qui concerne un renseignement technique et l'appel à l'aide d'un membre « au bout du rouleau ».

Ce présent exercice a vu apparaître de manière régulière des situations complexes dues à des plaintes collectives de parents.
Ce phénomène tend à se multiplier à travers le canton. Même si on a connu par le passé de telles plaintes de parents, la nouveauté réside dans le fait que celles-ci sont parfois soutenues, voire organisées par des associations. Malheureusement, à deux reprises cette année, il a été constaté une dérive de ce comportement, obligeant le Fonds de Secours de la SPV à financer les services d'un avocat pour défendre une enseignante.
Il faut de plus relever que la gestion de cette question par la DGEO et par certains directeurs d'établissement peut encourager des parents à abuser de cette manière de procéder.
L'absence de suivi de l'activité professionnelle des enseignants permet ces dérives. Elle donne un pouvoir trop important aux parents, qui deviennent les seuls régulateurs du système par des moyens parfois peu déontologiques.

Sections d'établissement
Le rythme de mise en place des sections d'établissement prend plus de temps que prévu.
Les négociations et la constitution des dossiers de recours au TRIPAC ayant occupé les permanents durant la période d'octobre à mars, la plus favorable pour créer ces sections.

Néanmoins, un travail important de mise à jour du fichier permettant de savoir dans quels établissements travaillent les membres de la SPV est en cours et permettra de convoquer rapidement les membres aux séances de création des sections.

Les éléments mis en avant dans ce rapport montrent à l'évidence que le travail du secrétariat général ne va pas aller en diminuant, justifiant pleinement l'engagement d'une personne à 50% depuis cette présente année.

Sections actuellement constituées:

- Apples-Bière
- Avenches
- Bussigny
- Coppet primaire
- Cully
- Gland primaire
- Grandson
- Granges et environs
- Lausanne / Entre-Bois
- La Sarraz
- La Vallée
- Leysin
- Mézières
- Pully
- Renens primaire
- Renens secondaire
- Vallorbe
- Vevey
- Yverdon / Etablissement Fortuné Barthélémy de Felice

SOCIETE PEDAGOGIQUE VAUDOISE
Ch.des Allinges 2 - 1006 Lausanne
Tél. 021 617 65 59 - Fax 021 617 96 30
www.spv-vd.ch - e-mail: secretariat@spv-vd.ch